

The background of the cover features a close-up of two hands shaking, symbolizing agreement or partnership. Overlaid on this is a thick, stylized line graph that starts in the bottom left, curves upwards and to the right, and then loops back down towards the center. The line is composed of three segments: a yellow-green segment on the left, a light blue segment in the middle, and a darker blue segment on the right. The year '2025' is printed in large, bold, dark blue numerals, with the line graph passing through the '0' and '2'.

RAPPORT DE GESTION

TAB LE DES MATIÈRES

1. Résultats 2025 : approche sectorielle	6
1.1 Vivalia (Vue sectorielle)	7
1.2 Secteur hospitalier	8
1.3 Secteur P.C.P.A. (Prise en charge de la personne âgée)	13
1.4 Secteur extra-hospitalier	18
1.5 Secteur A.M.U. (Aide Médicale Urgente)	22
2. Règles d'évaluation	24
2.1 Seuil d'immobilisation	24
2.2 Réductions de valeurs actées sur créances douteuses ...	25
3. Évaluation des risques	28
4. Bilan et compte de résultats consolidés	32
4.1 Bilan consolidé au 31.12.2025	33
4.2 Commentaires sur l'évolution des postes du bilan consolidé	35
4.2.1 Comptes d'actif	35
4.2.2 Comptes de passif	35
4.3 Compte de résultats consolidé au 31.12.2025	37
4.4 Commentaires sur l'évolution des postes du compte de résultats consolidé	39
4.4.1 Résultat d'exploitation	39
4.4.2 Résultat financier	40
4.4.3 Résultat exceptionnel	40
4.5 Analyse évolutive des ratios financiers	41
4.6 Annexes aux comptes annuels consolidés	45
4.6.1 État des frais d'établissement et des immobilisations incorporelles et financières	45

4.6.2 État des immobilisations corporelles	46
4.6.3 Dettes garanties	47
4.6.4 Dettes fiscales, salariales et sociales	47
4.6.5 Personnel et frais de personnel	48
4.6.6 Compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier	49
4.6.7 Liste des adjudicataires de marchés publics	49
4.7 Budget des moyens financiers 2025 et rattrapages	54
4.8 Charges et produits exceptionnels 2025	59
4.8.1 Charges exceptionnelles 2025	59
4.8.2 Produits exceptionnels 2025	60
4.9 Réductions de valeurs et provisions 2025 ...	60
4.10 Détail des provisions 2025	61
5. Points complémentaires	63
6. Bilan social consolidé	67
7. Rapport du Comité de rémunération	72
8. Rapport de rémunération du Conseil d'Administration	79
9. Rapport du Commissaire aux comptes	91
10. Organigramme fonctionnel complet de l'organisation	94
10.1 Organigramme des organes décisionnels et comités	94
10.2 Organigramme du management	94
11. Plan financier pluriannuel	98
11.1 Projections financières mesures structurelles intégrées	98



Résultats 2025 : approche sectorielle



1. RÉSULTATS 2025 : APPROCHE SECTORIELLE

La présentation ci-dessous s'attache à illustrer les résultats de VIVALIA, pour son dix-septième exercice comptable, dans sa composante sectorielle.

Cette composante sectorielle se présente comme suit :

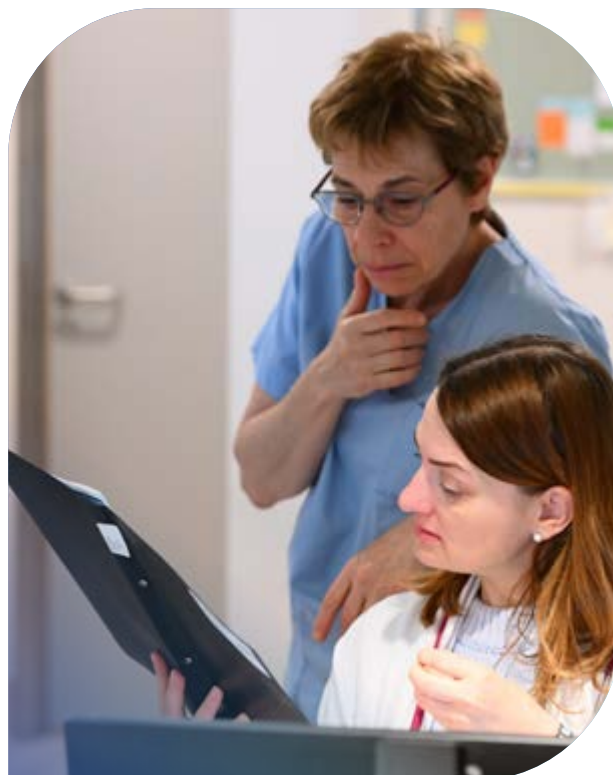
- **Hospitalière** : regroupant les hôpitaux
 1. Centre Hospitalier Centre Ardenne (CHCA)
 2. Cliniques du Sud Luxembourg (CSL)
 3. Centre Universitaire Provincial, hôpital psychiatrique « La Clairière » (CUP)
 4. Hôpital de Marche
- **Prise en charge de la personne âgée (P.C.P.A.)** : regroupant les maisons de repos et de soins
 1. La Maison de repos et de soins La Résidence des Oliviers (Virton)
 2. La Maison de repos et de soins La Bouvière (Vielsalm)
 3. La Maison de repos et de soins Val des Séniors (Chanly)
 4. La Maison de repos et de soins Domaine de l'Ambra (Amberloup)
 5. Depuis le 1^{er} janvier 2025, deux maisons de repos de la commune de Florenville ont rejoint Vivalia, à savoir, le Home Saint Jean-Baptiste (Villers-devant-Orval) et le Home la Concille (Florenville)
- **Extra-hospitalier (E.H.) dont l'objet est** :
 1. d'assurer la prise en charge du secteur de la Santé Mentale repris au sein de l'ASBL « IHP de la région Famenne-Ardenne et MSP Belle-Vue » . L'ensemble de leur personnel est repris par Vivalia et leur est refacturé intégralement. D'où le résultat nul du secteur Santé Mentale.
 2. de soutenir, organiser, coordonner et gérer toute initiative externe utile en relation avec le secteur hospitalier ne relevant pas des autres secteurs de Vivalia. Regroupant en 2025 :

- ◇ les crèches
- ◇ le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)
- ◇ l'hospitalisation à domicile (H.A.D.)

- **Aide Médicale Urgente** : présentant les coûts et recettes de l'Aide Médicale Urgente déployée par les hôpitaux aigus en Province de Luxembourg.

La présentation sectorielle des comptes annuels de VIVALIA est constituée des bilans et comptes de résultats des 10 institutions (comptes annuels agrégés des 4 hôpitaux¹ et comptes annuels agrégés des 6 maisons de repos).

Les comptes consolidés, tels que repris au chapitre 4, seront publiés auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le format légal du code des sociétés.



1

En ce compris l'ex-AIOMS de Bastogne (cf. section 4 du présent rapport).



1.1 Vivalia (Vue sectorielle)

R2025	SECTEUR HOSPITALIER (AMU EXTERNALISÉE)	SECTEUR AMU	SECTEUR PCPA	SECTEUR EXTRA HOSPITALIER	VIVALIA
RÉSULTAT NET	9.416.845	-512.142	-1.039.603	-296.981	7.568.119
RÉSULTAT COURANT	-644.882	-521.648	-1.075.760	-300.859	-2.543.149
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-595.088	-517.921	-1.092.230	-327.420	-2.532.660
RÉS EXCEPT:	10.061.727	9.505	36.157	3.878	10.111.268

LE RÉSULTAT NET DE VIVALIA S'ÉLÈVE POUR L'EXERCICE 2025
À 7.568.118,87€ VENTILÉ DE LA FAÇON SUIVANTE

Secteur Hospitalier
+ 9.416.844,95€

LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2025
EST INFÉRIEUR À CELUI DE 2024 DE –
7.529.402,63€.

Secteur P.C.P.A
– 1.039.602,62€

Le résultat d'exploitation et le résultat courant
diminue respectivement de 5.639.034,73€ et
5.812.513,95€ entre 2024 et 2025.

Secteur Extra-hospitalier
– 296.981,12€

Le résultat exceptionnel de VIVALIA diminue de
-1.716.888,68€ entre 2024 et 2025.

Secteur A.M.U
– 512.142,34€

Les raisons de ces variations sont expliquées au
point 4.4. de ce rapport.



1.2 SECTEUR HOSPITALIER

SECTEUR HOSPITALIER AMU EXTERNALISÉE	R 2024	R 2025	ECART EN EUR R 2025 - R2024,
RÉSULTAT NET	18.045.383	9.416.845	-8.628.539
RÉSULTAT COURANT	6.471.348	-644.882	-7.116.230
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6.094.434	-595.088	-6.689.522
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11.574.036	10.061.727	

Le secteur hospitalier affiche un résultat net de 9.416.844,95€ en diminution de 8.628.538,50€ par rapport à 2024.

L'Ex-Aioms de Bastogne est une entité dépourvue d'activité et de personnel dans laquelle est enregistrée la provision pour pension du personnel (avant fusion avec celui de Marche).

Pour rappel, le résultat du secteur hospitalier, ne comprend ni les coûts, ni les produits relatifs au secteur Extra-Hospitalier et à l'Aide Médicale Urgente (A.M.U.). Ceux-ci ont été externalisés et intégrés dans les comptes 2025 du secteur de l'A.M.U. et du secteur Extra-Hospitalier².





COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR HOSPITALIER

	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	217 104 435,24	206 079 387,32
I Frais d'établissement	20	557 848,89	665 996,47
II Immobilisations incorporelles	21	1 435 634,94	1 824 887,27
III Immobilisations corporelles	22/27	214 355 718,01	202 838 510,63
A. Terrains et constructions	22	150 552 484,84	141 603 556,55
B. Matériel d'équipement médical	23	27 836 091,63	24 081 298,74
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	18 484 116,92	15 441 019,84
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	17 483 024,62	21 712 635,50
IV Immobilisations financières	28	755 233,40	749 992,95
Actifs circulants	29/58	268 247 122,88	260 154 139,24
V Créances à plus d'un an	29	2 046 840,13	2 088 896,26
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	2 046 840,13	2 088 896,26
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	13 778 041,01	14 078 868,35
A. Approvisionnements et fournitures	31	13 778 041,01	14 078 868,35
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	173 119 784,77	162 454 319,69
A. Créances pour prestations	400/409	134 581 982,39	127 838 497,29
1. Patients	400/1	18 609 791,89	18 529 628,93
2. Organismes assureurs	402	101 569 722,40	98 528 036,48
3. Montant de rattrapage	403	9 379 443,64	9 909 372,12
4. Produits à recevoir	404/5	9 368 797,50	5 850 302,19
5. Autres créances pour prestations	406/9	-4 345 773,04	-4 978 842,43
B. Autres créances	41	38 537 802,38	34 615 822,40
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	407 620,68	522 459,89
2. Autres	411/16	10 045 727,20	10 579 060,56
3. Créances réciproques.....	416059	28 084 454,50	23 514 301,95
VIII Placements de trésorerie	51/53	23 300 000,00	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	47 541 978,60	76 475 384,95
X Comptes de régularisation	490/1	8 460 478,37	5 056 669,99
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	485 351 558,12	466 233 526,56



PASSIF	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	179 810 026,24	171 428 508,48
I Apports	10/11	51 209 475,00	51 209 475,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	51 209 475,00	51 209 475,00
1. Apport disponible hors capital	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital	111	51 209 475,00	51 209 475,00
2.1. Apport indisponible hors capital	111900	51 209 475,00	51 209 475,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	66 467 356,30	66 467 356,30
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	14 945 504,35	14 945 504,35
C. Réserves disponibles	133	51 521 851,95	51 521 851,95
IV Résultat reporté	14	50 818 271,88	41 543 086,06
V Subsidés d'investissement	15	11 314 923,06	12 208 591,12
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	21 772 273,46	31 146 773,43
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	2 853 619,81	3 224 806,21
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	2 375 917,22	3 351 033,29
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	16 542 736,43	24 570 933,93
Dettes	17/49	283 769 258,42	263 658 244,65
VIII Dettes à plus d'un an	17	51 843 687,62	56 774 787,28
A. Dettes financières	170/4	51 173 608,78	56 104 708,44
1. Emprunts subordonnés	170	2 496 544,75	2 296 431,82
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	48 677 064,03	53 808 276,62
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	670 078,84	670 078,84
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an ou plus	42/48	230 523 421,21	204 058 215,72
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	5 389 951,96	5 523 448,76
B. Dettes financières	43	1 613 125,61	1 579 733,20
1. Etablissements de crédit	430/4	1 613 125,61	1 579 733,20
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	120 072 016,20	119 564 508,83
1. Fournisseurs	440/444	55 537 752,86	49 194 890,85
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	45 741 344,43	51 136 269,14
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	18 757 837,34	19 218 193,72
5. Dettes courantes diverses	449	35 081,57	15 155,12
D. Acomptes reçus	46	58 510,97	230 303,64
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	29 325 449,64	23 741 460,34
1. Impôts	450/3	5 064 243,97	4 020 851,42
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	24 261 205,67	19 720 608,92
F. Autres dettes	47/48	74 064 366,83	53 418 760,95
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	36 279,32	30 638,10
4. Autres dettes diverses	489	48 246 575,85	31 598 945,94
5. Dettes réciproques	489 059	25 781 511,66	21 789 176,91
X Comptes de régularisation	492/3	1 402 149,59	2 825 241,65
TOTAL DU PASSIF	10/49	485 351 558,12	466 233 526,56



Section 2	Compte de résultats	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	472 508 640,32	465 034 657,14
A.	Chiffre d'affaires	70	442 661 897,09	437 243 238,58
1.	Prix de la journée d'hospitalisation	700	178 814 196,85	182 744 636,77
2.	Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-5 697 124,14	-8 085 869,45
3.	Suppléments de chambre	702	1 906 873,80	1 923 154,00
4.	Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	29 811 141,85	28 243 725,65
5.	Produits accessoires	704	692 593,61	826 400,03
6.	Produits pharmaceutiques et assimilés	705	77 811 144,02	76 256 990,75
7.	Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	5 113 850,70	4 634 371,46
8.	Montant Global Prospectif.....	707	9 602 750,70	9 687 533,00
9.	Honoraires	708/709	144 587 025,99	141 007 603,35
B.	Production immobilisée	72	82 509,88	149 992,79
C.	Autres produits d'exploitation	74	29 764 233,35	27 641 425,77
1.	Subsides d'exploitation	740	197 122,36	511 764,53
2.	Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	367 741,95	367 741,95
3.	Autres	742/9	34 476 780,36	31 873 585,24
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	473 103 728,41	458 940 223,38
A.	Approvisionnements et fournitures	60	115 974 704,11	115 143 393,06
1.	Achats	600/8	115 713 899,63	115 805 046,09
2.	Variations de stock (augmentation - réduction)	609	260 804,48	-661 443,66
B.	Services et fournitures accessoires	61	115 204 496,83	110 312 246,89
1.	Services et fournitures accessoires	610 / 616	31 539 704,39	29 741 586,36
2.	Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	3 265 952,96	2 515 271,41
3.	Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	159 082,72	113 853,01
4.	Rétributions médecins.....	619	80 239 756,76	77 941 536,11
C.	Rémunérations et charges sociales	62	226 179 865,29	215 718 922,35
1.	Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	1 435 709,85	1 574 691,15
2.	Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	156 735 188,61	152 372 357,88
3.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	264 564,79	289 549,69
4.	Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	59 836 359,34	54 657 691,43
5.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
6.	Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
7.	Autres frais du personnel médical	623 0	58 535,67	55 869,10
8.	Autres frais du personnel autre	623 1	7 277 453,65	6 516 961,87
9.	Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
10.	Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
11.	Provisions salariales du personnel médical	625 0	244,19	-566,93
12.	Provisions salariales du personnel autre	625 1	571 809,19	252 368,16
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	19 817 152,57	18 625 832,88
E.	Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-593 706,32	-787 348,37
F. 1.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	-371 186,40	2 997,34
2.	Provisions pour grosses réparations , gros entretiens	636/637	-9 003 313,57	-4 981 657,08
G.	Autres charges d'exploitation	64	5 895 715,89	4 905 836,31
1.	Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	95 671,74	107 262,85
2.	Autres charges d'exploitation	642/8	5 800 044,15	4 798 573,46
3.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	0,00	6 094 433,76
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-595 088,08	0,00



Compte de résultats (suite)	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
IV Produits financiers	75	<u>2.547.173,54</u>	<u>3.084.195,82</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	18.527,33	3.538,22
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1.058.741,17	1.070.746,59
D. Autres produits financiers	754/759	1.469.905,07	1.996.396,01
V Charges financières(-)	65	<u>2.596.967,83</u>	<u>2.707.281,79</u>
A. Charges des emprunts d'investissement	650	2.092.642,12	2.332.709,84
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,00	16,94
E. Charges crédits à court terme	656	456.921,02	275.893,18
F. Autres charges financières	657/9	47.404,69	98.661,83
VI Bénéfice courant(+)	70/65	<u>0,00</u>	<u>6.471.347,79</u>
Perte courante(-)	65/70	<u>-644.882,37</u>	<u>0,00</u>
VII Produits exceptionnels	76	<u>14.686.416,21</u>	<u>20.906.642,47</u>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	436,30	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	12.812,00	12.500,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	15,11	73,66
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	14.676.652,80	20.900.368,81
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	<u>4.624.688,89</u>	<u>9.332.606,81</u>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	37.900,03	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	131,50	644,69
	665/8	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	4.586.657,36	9.331.962,12
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	<u>9.416.844,95</u>	<u>18.045.383,45</u>
Perte de l'exercice(-)	66/70	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>



1.3 SECTEUR P.C.P.A. (PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE AGÉE)

SECTEUR PCPA	R 2024	R 2025	ECART EN EUR R2025 - R2024,
RÉSULTAT NET	-2.119.301	-1.039.603	1.079.698
RÉSULTAT COURANT	-2.367.980	-1.075.760	1.292.220
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2.127.181	-1.092.230	1.034.951
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	248.679	36.157	

Au 1^{er} janvier 2025, VIVALIA a repris la gestion des maisons de repos «La Concille» et «Home Saint-Jean-Baptiste» de Florenville conformément au protocole d'accord signé le 14 mai 2024 entre le CPAS de Florenville et de VIVALIA.

Le projet consiste en une reprise de l'immeuble du «Home Saint Jean-Baptiste», la construction d'une extension et la fermeture à terme la maison de repos «La Concille». Les lits de la maison de repos de «La Concille» seront transférés vers le «Home Saint Jean-Baptiste» et le «Domaine de l'Ambra» qui fera l'objet d'une extension. L'objectif est d'obtenir des institutions de taille suffisante pour atteindre un équilibre financier.

A fin 2025, l'acte de cession du «Home Saint Jean-Baptiste» n'a pas encore été finalisé. Les résultats de deux maisons de repos de Florenville n'intègrent pas de charges d'amortissement, ni de charges d'intérêts bancaires. Au 31 décembre 2025, le résultat cumulé des deux maisons de repos de Florenville s'élève à 637.112€.

L'accord prévoit que le CPAS continue à supporter entièrement le déficit consécutif à l'exploitation des deux établissements, après transfert à VIVALIA, jusqu'à la mise en exploitation des extensions du «Home Saint Jean-Baptiste» et du «Domaine de l'Ambra» et la fermeture de «La Concille». Le déficit sera refacturé au CPAS qui en supportera la charge entièrement.

En 2025, le bénéfice de 637.112€ sera affecté en réserve disponible – MR Florenville. Cette réserve sera utilisée dès 2026 pour diminuer le déficit attendu des années futures, déficit à prendre en charge par le CPAS de Florenville.

Le résultat cumulé des 4 Maisons de Repos de VIVALIA hors Maisons de repos de Florenville s'élève à

– 1.676.715€. Le déficit sera pris en charge par les associés conformément à l'article 3 des statuts de VIVALIA.

Sur base de la décision du Conseil d'administration du 21 avril 2026, l'ancienne réserve indisponible du secteur PCPA sera prélevée de 330.312,33 € afin de réduire l'intervention des associés dans la perte du secteur PCPA à concurrence de 1.346.402,68 €.





COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR P.C.P.A.

	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	56 750 022,88	59 038 921,05
I Frais d'établissement	20	38 254,82	76 509,69
II Immobilisations incorporelles	21	76 567,21	100 065,71
III Immobilisations corporelles	22/27	56 635 125,85	58 862 270,65
A. Terrains et constructions	22	53 451 849,85	55 302 419,11
B. Matériel d'équipement médical	23	8 006,98	4 729,00
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	3 111 488,89	3 545 277,61
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	63 780,13	9 844,93
IV Immobilisations financières	28	75,00	75,00
Actifs circulants	29/58	-5 668 505,98	-4 731 796,36
V Créances à plus d'un an	29	6 970 173,74	7 630 275,71
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	6 970 173,74	7 630 275,71
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	217 403,79	140 424,63
A. Approvisionnements et fournitures	31	217 403,79	140 424,63
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	8 030 227,03	9 769 162,24
A. Créances pour prestations	400/409	3 432 918,34	2 395 700,72
1. Patients	400/1	2 025 969,75	1 489 745,51
2. Organismes assureurs	402	960 627,78	447 460,03
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	2 906,84	16 575,24
5. Autres créances pour prestations	406/9	443 413,97	441 919,94
B. Autres créances	41	4 597 308,69	7 373 461,52
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	4 048 591,63	5 148 349,07
3. Créances réciproques.....	416059	548 717,06	2 225 112,45
VIII Placements de trésorerie	51/53	448 596,75	448 596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	-23 129 978,25	-23 508 831,33
X Comptes de régularisation	490/1	1 795 070,96	788 575,64
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	51 081 516,90	54 307 124,69



PASSIF	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	25 799 859,31	26 358 328,29
I Apport	10/11	2 649 875,00	2 649 875,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	2 649 875,00	2 649 875,00
1. Apport disponible hors capital	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital	111	2 649 875,00	2 649 875,00
2.1. Apport indisponible hors capital	111900	2 649 875,00	2 649 875,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	967 424,72	660 624,66
A. Réserve légale	130		0,00
B. Réserves indisponibles	131	330 312,33	660 624,66
C. Réserves disponibles	133	637 112,39	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	0,00
V Subsidés d'investissement	15	22 182 559,59	23 047 828,63
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	95 102,48	234 610,73
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	4 817,86	5 965,19
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	90 284,62	228 645,54
Dettes	17/49	25 186 555,11	27 714 185,67
VIII Dettes à plus d'un an	17	14 568 128,19	15 901 324,76
A. Dettes financières	170/4	14 568 128,19	15 901 324,76
1. Emprunts subordonnés	170	129 315,21	118 917,39
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	14 438 812,98	15 782 407,37
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	9 750 856,98	10 968 495,55
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1 343 594,39	1 312 992,86
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	1 153 855,78	823 910,43
1. Fournisseurs	440/444	1 153 855,78	823 910,43
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	248,00	248,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	3 202 281,30	3 069 247,21
1. Impôts	450/3	457 610,43	554 010,36
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	2 744 670,87	2 515 236,85
F. Autres dettes	47/48	4 050 877,51	5 762 097,05
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	20,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	1 199 197,61	1 811 859,56
5. Dettes réciproques	489 059	2 851 659,90	3 502 181,99
X Comptes de régularisation	492/3	867 569,94	844 365,36
TOTAL DU PASSIF	10/49	51 081 516,90	54 307 124,69



Section 2	Compte de résultats	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	35.776.830,80	24.933.424,26
	A. Chiffre d'affaires	70	27.606.556,61	19.654.093,35
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	13.380.511,82	9.559.460,54
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	0,00	0,00
	3. Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	14.079.110,04	9.968.505,51
	5. Produits accessoires	704	146.934,75	126.127,30
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
	7. Honoraires	708/709	0,00	0,00
	B. Production immobilisée	72	0,00	0,00
	C. Autres produits d'exploitation	74	8.170.274,19	5.279.330,91
	1. Subsidés d'exploitation	740	16.024,26	40.995,04
	2. Autres	742/9	8.154.249,93	5.238.335,87
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	36.869.060,98	27.060.605,12
	A. Approvisionnements et fournitures	60	2.774.538,10	1.389.460,78
	1. Achats	600/8	2.851.517,26	1.372.051,96
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	-76.979,16	17.408,82
	B. Services et fournitures accessoires	61	3.722.621,89	3.643.573,80
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	2.935.926,62	3.065.462,39
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	612.261,68	462.291,64
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
	4. Rétributions médecins.....	619	174.433,59	115.819,77
	C. Rémunérations et charges sociales	62	27.628.842,56	19.210.519,11
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	19.770.449,52	13.939.599,86
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	6.460.134,75	4.559.280,32
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	946.587,59	612.376,39
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	451.670,70	99.262,54
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	2.699.091,29	2.900.713,52
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	17.932,80	-3.223,19
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	-1.147,33	2.473,56
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	-138.360,92	-202.701,63
	G. Autres charges d'exploitation	64	165.542,59	119.789,17
	1 Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	73.698,08	66.188,96
	2 Autres charges d'exploitation	642/8	91.844,51	53.600,21
	3 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64		
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-1.092.230,18	-2.127.180,86



Compte de résultats (suite)	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
IV Produits financiers	75	1.094.713,92	1.136.186,29
A. Produits des immobilisations financières	750	5.881,28	29.169,55
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	1.075.652,22	1.106.961,71
D. Autres produits financiers	754/759	13.180,42	55,03
V Charges financières(-)	65	1.078.243,58	1.376.985,42
A. Charges des emprunts d'investissement	650	509.383,08	539.605,15
B. 1. Dot.aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	566.441,83	834.741,83
F. Autres charges financières	657/9	2.418,67	2.638,44
VI Bénéfice courant(+)	70/65		
Perte courante(-)	65/70	-1.075.759,84	-2.367.979,99
VII Produits exceptionnels	76	460.722,56	618.670,85
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	1.193,70	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	459.528,86	618.670,85
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	424.565,34	369.991,79
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	404,23	414,99
	665/8	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	424.161,11	369.576,80
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66		
Perte de l'exercice(-)	66/70	-1.039.602,62	-2.119.300,93



1.4 SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER

COMPTES AGRÉGÉS DU SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER ³

	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	0,00	0,00
I Frais d'établissement	20	0,00	0,00
II Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,00
III Immobilisations corporelles	22/27	0,00	0,00
A. Terrains et constructions	22	0,00	0,00
B. Matériel d'équipement médical	23	0,00	0,00
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier.....	24	0,00	0,00
D. Location financement et droits similaires.....	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	0,00	0,00
IV Immobilisations financières	28	0,00	0,00
Actifs circulants	29/58	0,00	0,00
V Créances à plus d'un an	29	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	0,00	0,00
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	0,00	0,00
A. Approvisionnements et fournitures	31	0,00	0,00
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	0,00	0,00
A. Créances pour prestations	400/409	0,00	0,00
1. Patients	400/1	0,00	0,00
2. Organismes assureurs	402	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	403	0,00	0,00
4. Produits à recevoir	404/5	0,00	0,00
5. Autres créances pour prestations	406/9	0,00	0,00
B. Autres créances	41	0,00	0,00
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	0,00	0,00
2. Autres	411/16	0,00	0,00
3. Créances réciproques.....	416.059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	0,00	0,00
IX Valeurs disponibles	54/58	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	490/1	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	0,00	0,00



PASSIF	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	0,00	0,00
I Apports	10/11	0,00	0,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	0,00	0,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	0,00	0,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111.900	0,00	0,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111.901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	0,00	0,00
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	0,00	0,00
C. Réserves disponibles	133	0,00	0,00
IV Résultat reporté	14	0,00	0,00
V Subsidés d'investissement	15	0,00	0,00
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	0,00	0,00
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	0,00	0,00
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	0,00	0,00
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	0,00	0,00
Dettes	17/49	0,00	0,00
VIII Dettes à plus d'un an	17	0,00	0,00
A. Dettes financières	170/4	0,00	0,00
1. Emprunts subordonnés	170	0,00	0,00
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	0,00	0,00
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	0,00	0,00
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	0,00	0,00
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0,00	0,00
B. Dettes financières	43	0,00	0,00
1. Etablissements de crédit	430/4	0,00	0,00
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	0,00	0,00
1. Fournisseurs	440/444	0,00	0,00
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	0,00	0,00
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	0,00	0,00
5. Dettes courantes diverses	449	0,00	0,00
D. Acomptes reçus	46	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	0,00	0,00
1. Impôts	450/3	0,00	0,00
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	0,00	0,00
F. Autres dettes	47/48	0,00	0,00
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	0,00	0,00
4. Autres dettes diverses	489	0,00	0,00
5. Dettes réciproques	489.059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	0,00	0,00



Section 2	Compte de résultats	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	2.142.399,39	1.610.621,00
	A. Chiffre d'affaires	70	991.645,88	685.526,56
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	1.305.334,17	1.277.601,54
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-333.132,00	-596.768,00
	3. Suppléments de chambre	702	0,00	0,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	0,00	0,00
	5. Produits accessoires	704	0,00	0,00
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	0,00	0,00
	7. Honoraires	708/709	19.443,71	4.693,02
	B. Production immobilisée	72	0,00	0,00
	C. Autres produits d'exploitation	74	1.150.753,51	925.094,44
	1. Subsidés d'exploitation	740	512.702,03	379.470,29
	2. Autres	742/9	638.051,48	545.624,15
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	2.469.819,86	1.866.412,67
	A. Approvisionnements et fournitures	60	67.549,78	52.963,62
	1. Achats	600/8	67.549,78	52.963,62
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	0,00	0,00
	B. Services et fournitures accessoires	61	362.502,22	293.310,07
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	173.439,64	106.402,77
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	45.229,72	46.851,31
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	0,00	0,00
	4. Rémunérations médecins.....	619	143.832,86	140.055,99
	C. Rémunérations et charges sociales	62	1.939.774,34	1.425.074,61
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	0,00	0,00
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	1.418.277,79	1.113.843,10
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	0,00	0,00
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	416.492,00	320.953,65
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	0,00	0,00
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	78.090,61	53.174,86
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	0,00	0,00
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	26.913,94	-62.897,00
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	81.136,42	80.279,04
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	0,00	0,00
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	0,00	0,00
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	0,00	0,00
	G. Autres charges d'exploitation	64	18.857,10	14.785,33
	1 Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	40,00	40,00
	2 Autres charges d'exploitation	642/8	18.817,10	14.745,33
	3 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	0,00	0,00
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-327.420,47	-255.791,67



Compte de résultats (suite)	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
IV Produits financiers	75	40.411,94	31.227,10
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	0,00
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752		
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	40.411,91	31.227,10
D. Autres produits financiers	754/759	0,03	0,00
V Charges financières(-)	65	13.850,18	0,00
A. Charges des emprunts d'investissement	650	13.848,75	0,00
B. 1. Dot.aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change , écarts de conversion	654/5	0,00	0,00
E. Charges crédits à court terme	656	0,00	0,00
F. Autres charges financières	657/9	1,43	0,00
VI Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	0,00
Perte courante(-)	65/70	-300.858,71	-224.564,57
VII Produits exceptionnels	76	10.736,55	30.642,20
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	0,00	0,00
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	10.736,55	30.642,20
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	6.858,96	41.761,77
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664	0,00	0,00
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	665/8 669	6.858,96	41.761,77
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	0,00	0,00
Perte de l'exercice(-)	66/70	-296.981,12	-235.684,14



1.5 SECTEUR A.M.U. (AIDE MÉDICALE URGENTE)

PRODUITS	4.743.133,10
BMF (sous partie B4 : SMUR)	1.547.326,40
BMF (sous-partie B4 : enregistrement SMUR)	103.681,79
BMF PIT	-
Subvention complémentaire PIT	2.258.883,60
Honoraires SMUR	250.385,00
Autres produits	582.856,31
CHARGES DIRECTES	10.172.686,76
Permanence personnel Infirmier	4.584.761,80
Permanence personnel médical	3.693.083,53
Autres coûts directs	1.894.841,43
COÛTS INDIRECTS	360.000,00
RESULTAT	- 5.789.553,66
COTISATION AMU PRELEVEE	5.277.411,32
RESULTAT DU SECTEUR AMU	- 512.142,34

Le résultat du secteur A.M.U. est déficitaire et s'élève à 512.142,34€, soit une diminution du déficit de 80.734,54€ par rapport à 2024.

La diminution du déficit s'explique principalement par :

- l'augmentation de la subvention de nos PIT(s), soit +1.049.720,38€
- l'indexation de la cotisation AMU, prélevée sur les associés , soit +165.745,36€ (3,24%)

En contrepartie de la subvention complémentaire, le SPF a supprimé l'ancien financement PIT : -240.000,00€

Et, l'évolution des charges est proportionnelle à la croissance de la subvention :

- la croissance des charges salariales + 458.051,18€
- l'augmentation du coût de la permanence médicale de +161.933,53€
- l'augmentation du coût de la permanence Croix Rouge +280.515,29€.



Règles d'évaluation



2. RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation appliquées sont celles qui ont été validées par le Conseil d'administration de Vivalia.

2.1 SEUIL D'IMMOBILISATION

Les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles observées et adoptées pour la clôture des comptes prévoient un seuil d'activation de 1.250 € TVAC l'unité (hors matériel informatique).

A. MATÉRIEL INFORMATIQUE

- Pas de seuil pour l'immobilisation comptable du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes,...) ;
- Durée d'amortissement: 5 ans ;
- L'acquisition de petits matériels informatiques, de pièces de rechange ou d'accessoires, dont le montant n'est pas significatif, ne doit pas faire l'objet d'inscription en bien.

B. LICENCES/LOGICIELS INFORMATIQUES EN CE COMPRIS LES DÉVELOPPEMENTS INTERNES ET EXTERNES

- Pour tout achat d'un logiciel et/ou d'une (ou plusieurs) licence(s), le coût global sera immobilisé ;
- Durée d'amortissement: 3 ans.
- Travaux d'entretien relatifs aux bâtiments

C. LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS (GTE) SONT IMMOBILISABLES ;

- Le coût des heures du personnel consacré à ces travaux est immobilisé également (production immobilisée) ;
- Durée d'amortissement : 10 ans.

D. ACHATS GROUPÉS DE MATÉRIELS DONT LE PRIX D'ACHAT UNITAIRE EST INFÉRIEUR AU SEUIL DE 1.250 € TVAC/UNITÉ

- Les achats groupés de «petits » matériels, dont la destination est assimilable à un investissement, doivent être considérés globalement (lots) et inscrits en immobilisations, dans la mesure où il s'agit d'une destination identique (consultations, service...) ;
- Durée d'amortissement : 10 ans pour le mobilier et le matériel non médical.

E. PETIT MATÉRIEL DU BLOC OPÉRATOIRE ET INFIRMIER

- Les achats de petits matériels pourront être effectués par regroupement en lots pour un montant global supérieur au seuil de 1.250€ TVAC.

F. MATÉRIEL D'OCCASION

- Amortissement à partir du premier du mois qui suit l'achat (date facture) sur base de la durée résiduelle estimée.



2.2 RÉDUCTIONS DE VALEURS ACTÉES SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Suite à la décision du Conseil d'administration du 21 avril 2026, un montant de créances irrécouvrables pour VIVALIA a été acté en réduction de valeur pour l'exercice 2025. Il s'agit de créances liées aux patients (2.245.562,63€), aux mutuelles (3.948,45€), aux assurances (80.149,85€) et autres (2.613,25€) pour un montant total de 2.332.274,18€.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES AU 31.12.2025 : UTILISATION DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

VIVALIA	MONTANT
PATIENTS	€ 2.245.562,63
MUTUELLES	€ 3.948,45
ASSURANCES	€ 80.149,85
AUTRES	€ 2.613,25
TOTAL	€ 2.332.274,18

PATIENTS (2.2 MLN D'€)

Créances patients majoritairement jugées irrécouvrables par l'huissier.

Augmentation de 523 434 €, soit +30 % par rapport à 2024 avec une majorité de créances irrécouvrables pour des patients résidant à l'étranger. « Patients résidant à l'étranger injoignables et sans mutuelle ».

MUTUELLES (4 000 €)

Diminution de 79 000€ par rapport à 2024, soit – 95% par rapport à 2024.

Mise en place de procédure au niveau du service comptable pour limiter au maximum les irrécouvrables mutuelles.

ASSURANCES (80 000€)

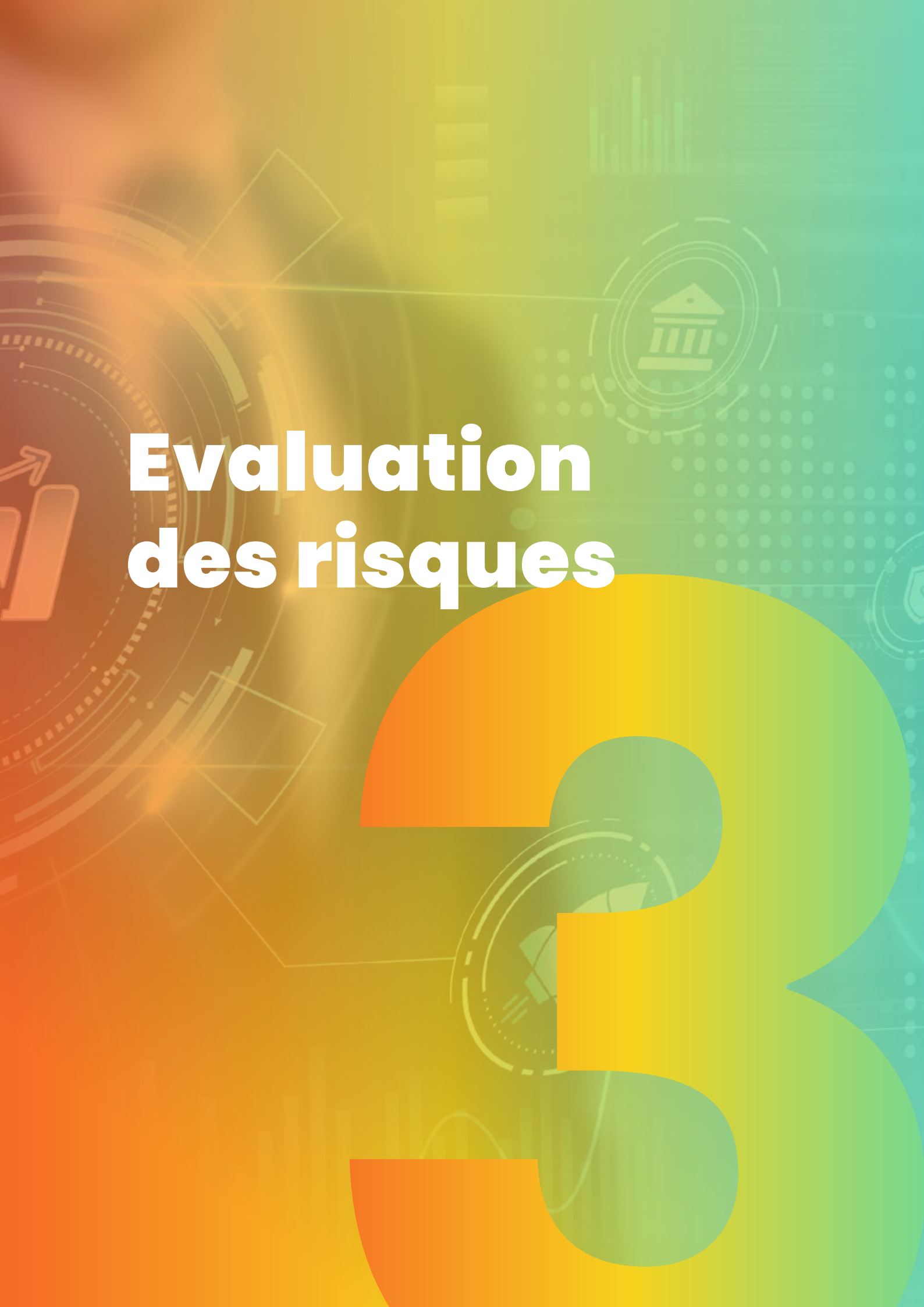
Diminution de 78 000€ par rapport à 2024, soit – 49% par rapport à 2024.

Mise en place d'un suivi pour récupération des créances ZOAST pour limiter au maximum les irrécouvrables.

Délais de prescription est de 1 an en France, une partie des créances de 2023 n'a pas pu être récupérée.







Evaluation des risques



3. EVALUATION DES RISQUES

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoint·s survivant·s ou divorcé·s et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle.

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1^{er} janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation. VIVALIA n'a pas souscrit à un deuxième pilier.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF).

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. Pour 2025, sur base de la simulation du SPF du 7 novembre 2025, le taux de responsabilisation s'élève à 73,75 %. Ce taux est susceptible d'évoluer fortement (attendu à hauteur de 83,53 % en 2031).

Une charge complémentaire (malus) est répartie entre les institutions qui n'ont pas mis en place un second pilier. Pour la cotisation 2025, le malus VIVALIA équi-





vaut à prendre en charge le coefficient de responsabilisation à hauteur de 100 % au lieu de 73.75 %.

VIVALIA ne dispose pas d'un fonds de pensions historique.

L'impact financier sur les coûts futurs de VIVALIA est très significatif.

Depuis 2023, la provision constituée pour la responsabilisation n'est plus adaptée annuellement. Au 31 décembre 2025, la provision constituée se limite à l'estimation historique, non adaptée et n'intégrant pas les pénalités pour absence de second pilier, de la responsabilisation pour l'année 2026.

La cotisation de responsabilisation 2025 est estimée à 10 330 117,38 € sur base de l'estimation des charges pensions 2025 fournie par le SPF Pension début 2026.

L'impact de la provision pour la cotisation de responsabilisation dans nos comptes au 31/12/2025 comprend :

- L'utilisation de la provision constituée pour l'année 2025 à concurrence des avances payées pour 2025 telles que communiquées par le SPF pension, soit une utilisation de 7.080.503 € ;
- L'utilisation du solde à payer pour la cotisation de responsabilisation 2025, soit le différentiel entre les avances payées en 2025 et la dernière estimation disponible de la charge pension, soit un montant de 687.117 €. Ce montant est comptabilisé en compte de dette avec une utilisation de la provision en contrepartie.

Au 31/12/2025, le solde de provision pour la cotisation de responsabilisation s'élève à 9.170.041 €.

L'impact de la cotisation de responsabilisation sur les comptes 2025 de VIVALIA s'élève à 4.772.183 € :

- Impact de la régularisation de la cotisation de responsabilisation 2024, comptabilisé en charge exceptionnel en 2025 pour un montant de 2.209 686 € ;
- Impact cotisation de responsabilisation 2025, delta entre la charge estimée pour 2025 et l'utilisation de la provision, soit 2.562.497 €.

Suivant la dernière simulation reçue du Service fédéral des Pensions dont les calculs sont susceptibles de varier, l'évolution des cotisations de responsabilisation (à 100 %) pour les prochaines années est la suivante :

2026	10.181.000€
2027	10.305.000€
2028	10.414.000€
2029	10.932.000€
2030	11.599.000€
2031	12.250.000€

La provision sera totalement utilisée courant 2026. A compter de 2027, l'impact pour VIVALIA devrait correspondre aux montants estimés des simulations SPF repris ci-dessus. Pour autant que les décomptes définitifs annuels correspondent aux simulations établies par le SPF Pension.

L'estimation des risques prévisibles se base sur les simulations fluctuantes du SPF Pension. L'impact de ces éléments sur la trésorerie et le résultat de VIVALIA pour les prochaines années est, dès lors, potentiellement très significatif.





Bilan et compte de résultats consolidés



4. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La consolidation comptable consiste à établir les états financiers de l'Intercommunale VIVALIA sur base des états financiers de chacune des institutions qui la composent⁴. Les états financiers consolidés (bilan, compte de résultats et annexes légales) sont ceux publiés annuellement après approbation par l'Assemblée générale de VIVALIA.

Le principe de consolidation appliqué consiste à agréger les comptes des différentes entités constituant VIVALIA tout en éliminant les créances, dettes, charges et produits réciproques comptabilisés entre les différentes institutions de l'Intercommunale.

Notons que les résultats d'exploitation, financier, courant et exceptionnel présentés ci-après diffèrent quelque peu de la présentation sectorielle (point 1 du présent rapport) en raison de l'élimination des produits et charges réciproques selon le principe de consolidation expliqué ci-dessus.

Le résultat net de VIVALIA est bien entendu identique dans les deux présentations.





4.1 BILAN CONSOLIDÉ AU 31.12.2025

	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
<u>Section 1 : Bilan après répartition</u>			
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	273 854 458,12	265 118 308,37
I Frais d'établissement	20	596 103,71	742 506,16
II Immobilisations incorporelles	21	1 512 202,15	1 924 952,98
III Immobilisations corporelles	22/27	270 990 843,86	261 700 781,28
A. Terrains et constructions	22	204 004 334,69	196 905 975,66
B. Matériel d'équipement médical	23	27 844 098,61	24 086 027,74
C. Matériel d'équip. non médical et mobilier	24	21 595 605,81	18 986 297,45
D. Location financement et droits similaires	25	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	0,00	0,00
F. Immobil. en cours et acomptes versés	27	17 546 804,75	21 722 480,43
IV Immobilisations financières	28	755 308,40	750 067,95
Actifs circulants	29/58	233 945 445,34	229 682 928,48
V Créances à plus d'un an	29	9 017 013,87	9 719 171,97
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00
B. Autres créances	291	9 017 013,87	9 719 171,97
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30/37	13 995 444,80	14 219 292,98
A. Approvisionnements et fournitures	31	13 995 444,80	14 219 292,98
B. Acomptes versés sur achats pour stocks	36	0,00	0,00
C. Commandes en cours d'exécution	37	0,00	0,00
VII Créances à un an au plus	40/41	152 516 840,24	146 484 067,53
A. Créances pour prestations	400/409	138 014 900,73	130 234 198,01
1. Patients	400/1	20 635 761,64	20 019 374,44
2. Organismes assureurs	402	102 530 350,18	98 975 496,51
3. Montant de rattrapage	403	9 379 443,64	9 909 372,12
4. Produits à recevoir	404/5	9 371 704,34	5 866 877,43
5. Autres créances pour prestations	406/9	-3 902 359,07	-4 536 922,49
B. Autres créances	41	14 501 939,51	16 249 869,52
1. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	415	407 620,68	522 459,89
2. Autres	411/16	14 094 318,83	15 727 409,63
2.2 Créances réciproques	416 059	0,00	0,00
VIII Placements de trésorerie	51/53	23 748 596,75	448 596,75
IX Valeurs disponibles	54/58	24 412 000,35	52 966 553,62
X Comptes de régularisation	490/1	10 255 549,33	5 845 245,63
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	507 799 903,46	494 801 236,85



PASSIF	Codes	2025 (en €)	2024 (en €)
Capitaux propres	10 à 15-18	205 609 885,55	197 786 836,77
I Apport	10/11	53 859 350,00	53 859 350,00
A. Capital	10	0,00	0,00
1. Capital souscrit	100	0,00	0,00
2. Capital à libérer	101	0,00	0,00
B. Apports hors capital	11	53 859 350,00	53 859 350,00
1. Apport disponible hors capital.....	110	0,00	0,00
2. Apport indisponible hors capital.....	111	53 859 350,00	53 859 350,00
2.1. Apport indisponible hors capital.....	111 900	53 859 350,00	53 859 350,00
2.2. Apport indisponible hors capital non appelé	111 901	0,00	0,00
II Plus-values de réévaluation	12	0,00	0,00
III Réserves	13	67 434 781,02	67 127 980,96
A. Réserve légale	130	0,00	0,00
B. Réserves indisponibles	131	15 275 816,68	15 606 129,01
C. Réserves disponibles	133	52 158 964,34	51 521 851,95
IV Résultat reporté	14	50 818 271,88	41 543 086,06
V Subsides d'investissement	15	33 497 482,65	35 256 419,75
VI Primes de fermeture	18	0,00	0,00
VII Provisions pour risques et charges	16	21 867 375,94	31 381 384,16
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160	2 858 437,67	3 230 771,40
B. Provisions pour gros travaux d'entretien	162	0,00	0,00
C. Provisions pour arriérés de rémunérations	163	2 375 917,22	3 351 033,29
D. Provisions pour autres risques et charges	164/169	16 633 021,05	24 799 579,47
Dettes	17/49	280 322 641,97	265 633 015,92
VIII Dettes à plus d'un an	17	66 411 815,81	72 676 112,04
A. Dettes financières	170/4	65 741 736,97	72 006 033,20
1. Emprunts subordonnés	170	2 625 859,96	2 415 349,21
2. Emprunts obligatoires non subordonnés ..	171	0,00	0,00
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,00	0,00
4. Etablissements de crédit	173	63 115 877,01	69 590 683,99
5. Autres emprunts	174	0,00	0,00
B. Dettes relatives aux achats de biens et services	175	0,00	0,00
C. Avances SPF Santé Publique	177	670 078,84	670 078,84
D. Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,00
E. Dettes diverses	179	0,00	0,00
IX Dettes à un an au plus	42/48	211 641 106,63	189 287 296,87
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	6 733 546,35	6 836 441,62
B. Dettes financières	43	1 613 125,61	1 579 733,20
1. Etablissements de crédit	430/4	1 613 125,61	1 579 733,20
2. Autres emprunts	435/9	0,00	0,00
C. Dettes courantes	44	121 225 871,98	120 388 419,26
1. Fournisseurs	440/444	56 691 608,64	50 018 801,28
2. Effets à payer	441	0,00	0,00
3. Montant de rattrapage	443	45 741 344,43	51 136 269,14
4. Médecins, dentistes, personnel soignant et para-médicaux	445	18 757 837,34	19 218 193,72
5. Dettes courantes diverses	449	35 081,57	15 155,12
D. Acomptes reçus	46	58 758,97	230 551,64
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	32 527 730,94	26 810 707,55
1. Impôts	450/3	5 521 854,40	4 574 861,78
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	27 005 876,54	22 235 845,77
F. Autres dettes	47/48	49 482 072,78	33 441 443,60
1. Dettes découlant de l'affectation du résultat	47	0,00	0,00
2. Dépôts patients reçus en numéraire	481	0,00	0,00
3. Cautionnement	488	36 299,32	30 638,10
4. Autres dettes diverses	489	49 445 773,46	33 410 805,50
5. Dettes réciproques	489 059	0,00	0,00
X Comptes de régularisation	492/3	2 269 719,53	3 669 607,01
TOTAL DU PASSIF	10/49	507 799 903,46	494 801 236,85



4.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DES POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan au 31/12/2025 s'élève à 507.799.903,46€ et est en augmentation de 12.998.666,61€

par rapport à l'exercice précédent. Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont commentés dans les paragraphes suivants.

4.2.1 COMPTES D'ACTIF

Immobilisations incorporelles

(diminution de - 412.750,83€)

Immobilisations corporelles

(augmentation de 9.290.062,58€)

- Le poste 22 «**Terrains et constructions**» augmente de 7.098.359,03€ notamment en raison de la mise en exploitation en 2025, du nouveau quartier opératoire de l'hôpital de Marche.
- Le poste 23 «**Matériel d'équipement médical**» augmente de 3.758.070,87€.
- Le poste 24 «**Matériel d'équipement non médical et mobilier**» augmente de 2.609.308,36€.
- Le poste 27 «**Immobilisations en cours**» diminue de 4.175.675,68€ suite aux divers chantiers en cours fin 2024, mis en exploitation en 2025 (construction du quartier opératoire de l'hôpital de Marche).

Créances à plus d'un an

(diminution de - 702.158,10€) suite à son reclassement dans la rubrique 416 «Autres créances».

Créances à un an au plus

(augmente de +6.032.772,71 €)

- Le poste 400/1 «**Créances patients**» augmente de 616.387,20€.
- Le poste 402 «**Créances organismes assureurs**» augmente de 3.554.853,67€.
- Le poste 403 «**Montant de rattrapages**» diminue de - 529.928,48€.

- Le poste 404/405 «**Produits à recevoir**» augmente de 3.504.826,91€.
- Le poste 406/409 «**Autres créances pour prestations**» augmente de 634.563,42€ en raison de l'évolution de la provision pour créances douteuses au 31.12.2025.
- Le poste 411/16 «**Autres créances - Autres**» diminue de -1.633.090,80€.

Valeurs disponibles

- Le poste 51/53 «**Placements de trésorerie**» augmente de 23.300.000,00€ en raison du placement à court terme à fin 2025.
- Le poste 54/58 «**Valeurs disponibles**» diminue de 28.554.553,27€ en raison du paiement des factures relatives aux travaux en cours sur fonds propres, et du placement à court terme de 23.300.000€ (poste 51/53)

Comptes de régularisation

- Le poste 490/1 «Comptes de régularisation» augmente de 4.410.303,70€.

4.2.2 COMPTES DE PASSIF

Capitaux propres (augmentation de 7.823.048,78€)

- Le poste 131 «**Réserves indisponibles**» diminue de - 330.312,33€ suite à l'affectation des résultats 2025, utilisation des réserves indisponibles du secteur PCPA.
- Le poste 133 «**Réserves disponibles**» augmente de 637.112,39€ suite à l'affectation du résultat 2025 (Résultat positif des 2 maisons de repos de Florenville affecté en réserve).
- Le poste 14 «**Résultat reporté**» augmente de 9.275.185,82€ suite à l'affectation des résultats 2025.
- Le poste 15 «**Subsides d'investissement**» diminue de - 1.758.937,10€.



Provisions (diminue de 9.514.008,22 €)

- Provisions pour risques et charges divers : -398.938,19€.
- Provisions en matière de ressources humaines (pensions, prépensions, autres mesures en faveur du personnel...) : - 9.115.070,03€ dont l'ajustement de la provision pour la cotisation de responsabilisation du personnel statutaire, soit - 7.767.620,23€ et la dotation de la provision pour la mesure en faveur du personnel - 921.125,38€.

Dettes à plus d'un an

(diminution de - 6.264.296,23 €)

- Le poste 173 «Etablissements de crédit à plus d'un an » diminue de - 6.474.806,98€ suite à son reclassement dans la rubrique 423 «Etablissements de crédit échéant dans l'année».

Dettes à un an au plus

(augmentation de 22.353.809,76 €)

- Le poste 42 «Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » diminue de - 102.895,27€.
- Le poste 44 «Dettes courantes» augmente de 837.452,72€ en raison de l'augmentation du compte de dettes fournisseurs (poste 440) de +6.672.807,36€ atténué par la diminution du montant du poste 445 «dettes médecins, dentistes, personnel soignant et paramédicaux» de -460.356,38€ et du montant du compte de rattrapage (poste 443) de -5.394.924,71 €.
- Le poste 45 «Dettes fiscales, salariales et sociales» augmente de 5.717.023,39€.
- Le poste 489 «Autres dettes diverses» augmente de 16.034.967,96€ (voir la section 5. Points complémentaires)





4.3 COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ AU 31.12.2025

Section 2	Compte de résultats		2025 (en €)	2024 (en €)
I	Produits d'exploitation	70/74	515.801.648,56	494.156.175,99
	A. Chiffre d'affaires	70	473.139.578,07	459.453.322,19
	1. Prix de la journée d'hospitalisation	700	195.151.051,03	195.443.515,63
	2. Rattrapage estimé de l'exercice en cours	701	-6.030.256,14	-8.682.637,45
	3. Suppléments de chambre	702	1.906.873,80	1.923.154,00
	4. Forfaits conventions I.N.A.M.I.	703	43.890.251,89	38.212.231,16
	5. Produits accessoires	704	1.013.566,04	1.113.215,69
	6. Produits pharmaceutiques et assimilés	705	77.807.827,33	76.253.753,21
	7. Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	5.113.850,70	4.634.371,46
	8. Montant Global Prospectif....	707	9.622.194,41	9.692.226,02
	7. Honoraires	708/709	144.664.219,01	140.863.492,47
	B. Production immobilisée	72	82.509,88	149.992,79
	C. Autres produits d'exploitation	74	42.579.560,61	34.552.861,01
	1. Subsidés d'exploitation	740	726.945,09	932.229,86
	2. Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée	741	367.741,95	367.741,95
	3. Autres	742/9	41.484.873,57	33.252.889,20
II	Coût des produits d'exploitation(-)	60/64	518.334.308,12	491.049.800,82
	A. Approvisionnements et fournitures	60	118.850.889,52	116.646.805,57
	1. Achats	600/8	118.667.064,20	117.290.840,64
	2. Variations de stock (augmentation - réduction)	609	183.825,32	-644.035,07
	B. Services et fournitures accessoires	61	120.565.659,34	113.257.284,93
	1. Services et fournitures accessoires	610 / 616	32.056.706,59	28.333.201,71
	2. Personnel intérimaire et personnel mis à disposition	617	4.098.763,29	3.081.668,34
	3. Rémunérations, primes pour assurances qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	159.082,72	113.853,01
	4. Rétributions médecins.....	619	84.251.106,74	81.728.561,87
	C. Rémunérations et charges sociales	62	260.291.595,83	240.437.305,45
	1. Rémunérations et avantages sociaux directs du personnel médical	620 0	1.435.709,85	1.574.691,15
	2. Rémunérations et avantages sociaux du personnel autre	620 1	182.476.790,79	171.518.840,32
	3. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel médical	621 0	264.564,79	289.549,69
	4. Cotisations patronales d'assurances sociales du personnel autre	621 1	66.704.461,61	59.528.859,94
	5. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel médical	622 0	0,00	0,00
	6. Primes patronales pour assurances extra légales du personnel autre	622 1	0,00	0,00
	7. Autres frais du personnel médical	623 0	58.535,67	55.869,10
	8. Autres frais du personnel autre	623 1	8.300.952,15	7.181.406,04
	9. Pensions de retraite et survie du personnel médical	624 0	0,00	0,00
	10. Pensions de retraite et survie du personnel médical autre	624 1	0,00	0,00
	11. Provisions salariales du personnel médical	625 0	244,19	-566,93
	12. Provisions salariales du personnel autre	625 1	1.050.336,78	288.656,14
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	22.635.974,38	21.637.568,54
	E. Réductions de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	-575.773,52	-790.571,56
	F. 1. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635	-372.333,73	5.470,90
	2. Provisions pour grosses réparations, gros entretiens	636/637	-9.141.674,49	-5.184.358,71
	G. Autres charges d'exploitation	64	6.079.970,79	5.040.295,70
	1. Impôts et taxes relatives à l'exploitation	640	169.265,03	173.376,70
	2. Autres charges d'exploitation	642/8	5.910.705,76	4.866.919,00
	3. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0,00	0,00
III	Bénéfice d'exploitation(+)	70/64	0,00	3.106.375,17
	Perte d'exploitation(-)	64/70	-2.532.659,56	0,00



Compte de résultats (suite)		2025 (en €)	2024 (en €)
IV Produits financiers	75	2.667.948,44	3.149.524,53
A. Produits des immobilisations financières	750	24.408,61	46.222,77
B. 1. Produits des actifs circulants	751	0,00	0,00
2. Plus-values sur réalisation d'actifs circulants	752	0,00	0,00
C. Subsidés en capital et en intérêts	753	2.175.739,37	2.209.869,47
D. Autres produits financiers	754/759	467.800,46	893.432,29
V Charges financières(-)	65	2.678.437,59	2.986.534,46
A. Charges des emprunts d'investissement	650	2.620.534,98	2.877.600,99
B. 1. Dot. aux réductions de valeur sur actifs circulants	6510	0,00	0,00
2. Reprises de réductions de valeur sur actifs circulants	6511	0,00	0,00
C. Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0,00	0,00
D. Différences de change, écarts de conversion	654/5	0,00	16,94
E. Charges crédits à court terme	656	8.077,82	7.616,26
F. Autres charges financières	657/9	49.824,79	101.300,27
VI Bénéfice courant(+)	70/65	0,00	3.269.365,24
Perte courante(-)	65/70	-2.543.148,71	0,00
VII Produits exceptionnels	76	15.153.873,76	21.572.460,49
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	436,30	0,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	0,00
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	12.812,00	12.500,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	1.208,81	73,66
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	15.139.416,65	21.559.886,83
VIII Charges exceptionnelles(-)	66	5.042.606,18	9.744.304,23
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	37.900,03	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00	0,00
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	662	0,00	0,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/8	535,73	1.059,68
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	5.004.170,42	9.743.244,55
IX Bénéfice de l'exercice(+)	70/66	7.568.118,87	15.097.521,50
Perte de l'exercice(-)	66/70	0,00	0,00
Affectations et prélèvements		2025	2024
A. Bénéfice à affecter	70/69	49.111.204,93	39.285.263,80
Perte à affecter	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/66	7.568.118,87	15.097.521,50
Perte de l'exercice à affecter(-)	66/70	0,00	0,00
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	41.543.086,06	24.187.742,30
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	330.312,33	485.585,60
1. Sur dotations apports et dons en capital	791	0,00	0,00
2. Sur les réserves	792	330.312,33	485.585,60
C. Dotations aux réserves(-)	691/2	-637.112,39	0,00
D. Résultat à reporter		-50.318.271,88	-41.543.086,06
1. Bénéfice à reporter(-)	693	-50.318.271,88	-41.543.086,06
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention de tiers dans la perte	794	1.513.867,01	1.772.236,66



4.4 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

4.4.1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'élève à -2.532.659,56€, celui-ci est en diminution de 5.639.034,73€ par rapport à 2024.

Charges d'exploitation

(croissance de 27.284.507,30€)

Notons les principales évolutions concernant les postes de charges d'exploitation :

- Le poste 60 « **Approvisionnements et fournitures** » en augmentation de 2.204.083,95€

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution positive :

- ♦ Du poste 600 « Achats d'autres produits pharmaceutiques » de +675.205,16€
- ♦ Du poste 601 « Achats d'autres produits médicaux » de +1.239.460,16€
- ♦ Du poste 607 « Achats de denrées et fournitures de cuisine » de +868.151,64€
- ♦ Du poste 609 « Variations de stocks » de +827.860,39€

Atténuée par l'évolution négative :

- ♦ Du poste 604 « Achats de combustibles caloriques énergie et eau » de -1.020.369,88€
- ♦ Du poste 608 « Remises, ristournes et rabais (-) » de -399.034,67€

- Le poste 61 « **Services et fournitures accessoires** » en augmentation de 7.308.374,41€

Cette augmentation s'explique par l'évolution :

- ♦ Du poste 612 « Frais généraux » de +591.986,96€
- ♦ Du poste 613 « Entretien et réparations » de +1.238.663,13€
- ♦ Du poste 615 « Charges d'administration » de +893.943,60€

- ♦ Du poste 616 « Honoraires non médicaux » de +358.399,35€

- ♦ Du poste 617 « Personnel intérimaire et mis à disposition » de +1.017.094,95€

- ♦ Du poste 619 « Rétributions des médecins, dentistes, personnel soignant et paramédical » de +2.522.544,87€, en lien avec l'augmentation des honoraires générés.

- Le poste 62 « **Rémunérations et charges sociales** » : ce poste augmente de 19.854.290,38€ en raison des facteurs suivants :

- ♦ Indexation de 2% en mars 2025
- ♦ Augmentation des ETP : +119,95 (Dont 96,51 pour les 2 MRS de la commune de Florenville dont l'activité a été reprise par VIVALIA au 1er janvier 2025)
- ♦ Augmentation de la valeur du chèque repas
- ♦ Augmentation de la charge liée à la cotisation de responsabilisation

- Le poste 63 « **Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges** » en diminution de 3.121.916,35€

Cette évolution positive s'explique principalement par la hausse :

- ♦ Du poste 630 « Dotation aux amortissements et réd. de valeurs » de +998.405,84€
- ♦ Du poste 634 « Réduction de valeurs sur créances à un an au plus » de +214.798,04€

Atténuée par l'évolution négative :

- ♦ Du poste 635 « Provisions pour pensions et obligations similaires » de -377.804,63€
- ♦ Du poste 637 « Provisions pour autres risques et charges » de -3.957.315,78€



- Le poste 64 « **Autres charges d'exploitation** » en augmentation de +1.039.675,09€.

Produits d'exploitation

(croissance de 21.645.472,57€)

Notons les principales évolutions concernant les postes des produits d'exploitation :

- Le poste 70 « **Chiffre d'affaires** » en augmentation de 13.686.255,88€.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :

- ♦ Du poste 701 « Rattrapage estimé de l'exercice en cours » qui marque une augmentation de 2.652.381,31€.
- ♦ Du poste 703 « Forfaits et conventions INAMI » de +5.678.020,73€
- ♦ Du poste 705 « Produits pharmaceutiques et assimilés » de +1.554.074,12€
- ♦ Des postes 707 à 709 « Honoraires » de +3.730.694,93€. Principalement expliquée par l'indexation des honoraires au 01.01.2025 (+3,20%) et la croissance du droit acquis du forfait par journée en Biologie Clinique. L'impact négatif de la réforme de la nomenclature en Biologie Clinique est neutralisé par l'intervention INAMI à la hauteur de 4.460.750€.

- Le poste 74 « **Autres produits d'exploitation** » augmente de 8.026.699,60€.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution :

- ♦ Du poste 743 « Récupérations de charges » de +5.629.900,49€ principalement dû à la reprise de l'activité des 2 MRS de la commune de Florenville au 1er janvier 2025 (+2.432.880,03€) et à des répartitions inter-sites relatives à des projets.
- ♦ Des postes 744/745 « **Autres produits d'exploitation** » de +1.401.168,01€
- ♦ Du poste 749 « **Autres produits d'exploitation** » +1.200.915,87€ dû notamment

l'augmentation de la subvention PIT(s), soit +1.049.720,38€

Atténuée par l'évolution négative :

- ♦ Du poste 740 « **Du poste 740 « Subsidés d'exploitation »** » de -205.284,77€.

4.4.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif et s'élève à -10.489,15€. En diminution de -173.479,22€ par rapport à 2024. Rappelons cependant que le résultat financier n'inclut pas le financement des charges financières lié au BMF qui est repris dans le résultat d'exploitation, ce qui sous-estime le résultat financier à concurrence.

Cette variation positive s'explique principalement par l'évolution globale à la baisse :

- ♦ Du poste 753 « Subsidés en capital et intérêts » -34.130,10€ ;
- ♦ Du poste 759 « Produits financier divers » de -420.564,42€.

Mais également par la baisse :

- ♦ Du poste 650 « Charges des emprunts d'investissements » de - 257.066,01€ ;
- ♦ Du poste 659 « Charges financières diverses » de - 53.951,42€

4.4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 10.111.267,58€. En diminution de -1.716.888,68€ par rapport à 2024.

Cette variation s'explique principalement par l'évolution :

- La diminution du poste 769 « produits afférents aux exercices antérieurs » : -6.420.470,18€ qui s'explique notamment par l'impact des rattrapages relatifs aux exercices antérieurs - 7.595.627,51€.
- La diminution des « charges afférentes aux exercices antérieurs » (rubrique 669) : -4.739.074,13€.



Cette variation s'explique notamment par la diminution des rattrapages relatifs aux ex. antérieurs de -5.728.495,53€, atténué par l'augmentation des charges salariales relatives aux ex. antérieurs dont la charge relative à la cotisation de responsabilisation 2024 à hauteur de 2,2 M€.

Les comptes de charges et produits exceptionnels sont détaillés en section 4.8 de ce rapport.

4.5 ANALYSE ÉVOLUTIVE DES RATIOS FINANCIERS

	2025	2024
CASH-FLOW (HORS SUBSIDES)	€ 17.963.223,87	€ 28.543.261,20
DETTES ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	€ 6.733.546,35	€ 6.836.441,62
COUVERTURE DES DETTES ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	2,67	4,18

	2025	2024
STOCKS D'APPROVISIONNEMENT	€ 13.995.444,80	€ 14.219.292,98
COÛT DES APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES	€ 118.850.889,52	€ 116.646.805,57
ROTATION DES STOCKS	42,98	44,49
CRÉANCES POUR PRESTATIONS À 1 AN AU PLUS	€ 128.576.698,12	€ 120.094.274,25
CHIFFRE D'AFFAIRES	€ 479.169.834,21	€ 468.135.959,64
DÉLAI DES ENCAISSEMENTS CRÉANCES POUR PRESTATIONS	97,94	93,64
FOURNISSEURS	€ 56.691.608,64	€ 50.018.801,28
APPROVISIONNEMENTS, FOURNITURES ET SERVICES	€ 155.165.442,12	€ 148.175.528,63
DÉLAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS	133,36	123,21



	2025	2024
FONDS PROPRES	€ 205.609.885,55	€ 197.786.836,77
TOTAL PASSIF	€ 507.799.903,46	€ 494.801.236,85
DEGRÉ D'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE (SOLVABILITÉ)	0,40	0,40

	2025	2024
DETTE FINANCIÈRES LT	€ 66.411.815,81	€ 72.676.112,04
DETTE FINANCIÈRES ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	€ 6.733.546,35	€ 6.836.441,62
DETTE FINANCIÈRES CT	€ 1.613.125,61	€ 1.579.733,20
TOTAL BILAN	€ 507.799.903,46	€ 494.801.236,85
TAUX D'ENDETTEMENT FINANCIER	0,15	0,16

	2025	2024
ACTIFS CIRCULANTS RESTREINTS	€ 224.928.431,47	€ 219.963.756,51
DETTE À COURT TERME	€ 213.910.826,16	€ 192.956.903,88
RATIO DE LIQUIDITÉ	1,05	1,14



	2025	2024
CAPITAUX PERMANENTS	€ 272.021.701,36	€ 270.462.948,81
IMMOBILISATIONS NETTES	€ 282.871.471,99	€ 274.837.480,34
FONDS DE ROULEMENT (FRN)	€ -10.849.770,63	€ -4.374.531,53
ACTIFS CIRCULANTS RÉALISABLES	€ 200.516.431,12	€ 166.997.202,89
DETTES À UN AN AU PLUS (HORMIS DETTES FINANCIÈRES)	€ 212.297.700,55	€ 191.377.170,68
BESOIN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	€ -11.781.269,43	€ -24.379.967,79
POSITION DE TRÉSORERIE NETTE	€ 931 498,80	€ 20 005 436,26

2025

ACTIF	PASSIF
€ 507 799 903,46	€ 507 799 903,46
IMMOBILISATIONS NETTES	CAPITAUX PERMANENTS
€ 282.871.471,99	€ 272 021 701,36
FONDS DE ROULEMENT < 0	
ACTIFS CIRCULANTS RÉALISABLES	DETTES FOURNISSEURS, COURANTES, SOCIALES, SALARIALES ET FISCALES
€ 200 516 431,12	€ 212.297.700,55
	BESOIN EN FR
DISPONIBLES	CRÉDITS FINANCIERS À C.T.
€ 24.412.000,35	€ 1.613.125,61



NOUS POUVONS CONSTATER, DE MANIÈRE GLOBALE, QUE L'ENSEMBLE DES RATIOS CONFIRME LA BONNE SANTÉ FINANCIÈRE DE L'INTERCOMMUNALE.

Le **ratio de couverture des dettes échéant dans l'année** exprime la capacité de l'Intercommunale à honorer ses remboursements de crédits échéant dans l'année. Celui-ci doit être au minimum égal à 1,1. En 2025, malgré la diminution du cash flow par rapport à l'année 2024, nous atteignons un excellent ratio de 2,67.

Le **ratio de rotations des stocks**, exprimé en nombre de jours, permet de mesurer la fréquence à laquelle l'entreprise les renouvelle. La diminution de ce ratio (-1,51 jours) indique que le nombre de jour de stockage est légèrement à la baisse.

Le **délai des encaissements créances pour prestations** représente le délai moyen de paiement des créances relatives aux prestations. C'est-à-dire le nombre de jours s'écoulant entre la date de vente et le parfait paiement. Ce délai de paiement s'est détérioré en 2025, à savoir 97,94 jours en 2025 contre 93,64 jours en 2024.

Ce ratio doit être considéré en même temps que le **ratio délai de paiement fournisseurs**, également exprimé en nombre de jours, lequel est allongé de 10,15 jours à savoir 133,36 jours en 2025 contre 123,21 jours en 2024, ce qui signifie qu'en moyenne nous avons ralenti les paiements des fournisseurs et que nos clients ont également honorés nos factures moins rapidement.

Le **ratio d'indépendance financière** (solvabilité), mesure la proportion des fonds propres par rapport au total bilantaire. Plus ce ratio est proche de 1 plus l'intercommunale est indépendante financièrement et, inversement, plus ce ratio se rapproche de 0 plus sa dépendance est importante. Pour rappel, la valeur cible pour les hôpitaux devrait être supérieure à 0,20. En 2025, ce ratio de solvabilité est supérieur à 0,20 (0,40). Ce ratio est identique à celui de 2024.

Le **ratio d'endettement** est un indicateur financier qui permet de mesurer le niveau d'endettement d'une entreprise. Plus ce ratio est élevé, plus l'Intercommunale est endettée, ce qui amène des conséquences négatives sur la trésorerie. Notre ratio s'élevant à 0,15 en 2025 contre 0,16 en 2025, s'est amélioré suite à la diminution du volume de l'ensemble des dettes financières.

Le **ratio de liquidité** au sens strict (actifs circulants restreints / dettes à court terme) représente les capacités à faire face à ses échéances à court terme et donc de maintenir son cycle d'exploitation. Pour que l'entreprise soit considérée comme solvable à court terme, le ratio de liquidité doit être supérieur à 1. Malgré la diminution du ratio de liquidité, VIVALIA affiche un ratio supérieur à 1 en 2025 et est considérée comme solvable.

Le **fonds de roulement** se rapporte à l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés et correspond à une réserve de fonds long terme qui peut être utilisée pour financer le cycle d'exploitation du secteur. Il est utile de compléter l'analyse de FRN en étudiant son besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire son besoin de financement court terme lié au cycle d'exploitation en comparant les ressources d'exploitation aux besoins d'exploitation.

Un besoin en fonds de roulement négatif est une bonne nouvelle pour l'entreprise, cela signifie qu'elle n'a pas besoin de trésorerie pour financer son décalage entre les décaissements et les encaissements.

Dans notre situation, le besoin en fonds de roulement est négatif et est donc considéré comme une ressource pour VIVALIA.

La **trésorerie nette** correspond à la différence entre les disponibilités bancaires et les dettes bancaires à court terme. Elle permet d'évaluer la capacité de l'institution à faire face à ses engagements immédiats au moyen de ses ressources propres.

Au 31 décembre 2025, la position de trésorerie nette demeure positive, traduisant ainsi une capacité à couvrir les besoins de financement à court terme de manière autonome. Néanmoins, celle-ci s'est fortement contractée par rapport à l'exercice précédent, passant de 20,0M€ en 2024 à 0,93M€ en 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des besoins en fonds de roulement et par le décalage temporel entre certains décaissements liés aux activités et investissements de l'institution et les encaissements attendus. Notons également le placement à court terme de 23,3M€ qui n'est pas pris en compte dans le calcul du ratio.

Bien que cette diminution nécessite une attention particulière dans le suivi de la liquidité, la trésorerie nette restant positive confirme le maintien d'un équilibre financier à court terme à la clôture de l'exercice.



4.6 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

4.6.1 ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES

Rubriques 20, 21 et 28 de l'Actif

I. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (RUBR.20 DE L'ACTIF)
VALEUR COMPTABLE :	
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	€ 742.506,16
NOUVEAUX FRAIS ENGAGÉS	€ 394,34
AMORTISSEMENTS	€ 146.796,79
AUTRES (+) /(-)	€ 0,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME	€ 596.103,71

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIERES (EN €)

	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBR.21 DE L'ACTIF)	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBR. 28 DE L'ACTIF)
A) VALEUR D'ACQUISITION :		
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	€ 21 617 361,04	750 067,95
AQUISITIONS, Y COMPRIS LA PRODUCTION IMMOBILISÉE	735 952,20	8 034,53
CESSATIONS ET DÉSAFFECTATIONS	0,00	2 794,08
TRANSFERT D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE (+) / (-)	219 835,10	0,00
AU TERME DE L'EXERCICE	22 573 148,34	755 308,40
B) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE		
AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	19 692 408,06	0,00
MUTATIONS DE L'EXERCICE	0,00	0,00
ACTÉS	1 368 538,13	0,00
REPRIS	0,00	0,00
ACQUIS DE TIERS	0,00	0,00
ANNULÉS À LA SUITE DE CESSIONS ET DÉSAFFECTATIONS	0,00	0,00
TRANSFÉRÉS D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE (+) / (-)	0,00	0,00
AU TERME DE L'EXERCICE	21 060 946,19	0,00
C) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME	1 512 202,15	755 308,40



4.6.2 ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Rubriques 22 à 27 de l'Actif

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBR. 22 À 27 DE L'ACTIF) (EN €)

	1. TERRAINS ET CONSTR. (22)	2. MAT.ÉQUIP. MÉD.(23)	3. MAT. ÉQUIP. NON MÉD. ET MOBILIER (24)	4. LOCAT. FINAN. ET DROITS SIM.(25)	5. AUTRES IMMOB. CORPR.(26)	6.IMMOBIL. EN COURS ET ACOMPTES(27)
A) VALEUR D'ACQUISITION : AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	414 627 587,11	191 368 388,44	75 801 951,57	26 317,50	0,00	21 722 480,43
AQUISITIONS, Y COMPRIS LA PRODUCTION IMMOBILISÉE	1 760 968,54	11 047 296,13	5 790 263,37	0,00	0,00	12 063 806,65
CESSATIONS ET DÉSAFFECTATIONS	76 845,98	670 676,54	2 438 772,01	0,00	0,00	12 815,85
TRANSFERT D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE (+) / (-)	15 549 837,68	-1 081 324,31	1 615 776,28	-26 317,50	0,00	-16 226 666,48
AU TERME DE L'EXERCICE	431 861 547,35	200 663 683,72	80 769 219,21	0,00	0,00	17 546 804,75
B) PLUS-VALUES : AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MUTATIONS DE L'EXERCICE						
ACTÉS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACQUISE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANNULÉES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRANSFÉRÉS D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE (+) / (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AU TERME DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	217 721 611,45	167 282 360,70	56 815 654,12	26 317,50	0,00	0,00
MUTATIONS DE L'EXERCICE						
ACTÉS	10 210 235,41	7 271 509,05	3 676 795,03	0,00	0,00	0,00
REPRIS	0,00	436,30	0,00	0,00	0,00	0,00
ACQUIS DE TIERS	0,00	0,00	7 750,92	0,00	0,00	0,00
ANNULÉS À LA SUITE DE CESSIONS ET DÉSAFFECTATIONS	76 845,98	670 676,54	2 427 020,41	0,00	0,00	0,00
TRANSFÉRÉS D'UNE RUBRIQUE À UNE AUTRE (+) / (-)	2 211,78	-1 063 171,80	1 100 433,74	-26 317,50	0,00	0,00
AU TERME DE L'EXERCICE	227 857 212,66	172 819 585,11	59 173 613,40	0,00	0,00	0,00
D) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME	204 004 334,69	27 844 098,61	21 595 605,81	0,00	0,00	17 546 804,75



4.6.3 DETTES GARANTIES

Comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du Passif

VIVALIA	CODES	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR :		
		1. LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	2. DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTI- TUÉES SUR LES ACTIFS DE L'ENTRE- PRISE	3. DES TIERS
DETTES FINANCIÈRES :	17/42			
1. ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT, DETTES DE LOCATION- FINANCEMENT ET ASSIMILÉS		€ -	€ -	€ -
2. EMPRUNTS		€ 64 767 922,06	€ -	€ 4 674 176,68
AUTRES DETTES :				
TOTAL		€ 64 767 922,06	€ -	€ 4 674 176,68

4.6.4 DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Rubrique 45 du Passif

	2025
1. IMPÔTS (RUBRIQUES 450 À 453 DU PASSIF)	€ 5 521 854,40
A) DETTES FISCALES ÉCHUES	€ -
B) DETTES FISCALES NON ÉCHUES	€ 5 521 854,40
2. RÉMUNÉR. ET CHARGES SOCIALES (RUBR. 454)	€ 9 116 062,00
A) DETTES ÉCHUES ENVERS L'ONSS	€ 415 681,40
B) DETTES NON ÉCHUES ENVERS L'ONSS	€ 8 700 380,60
3. AUTRES DETTES SALARIALES ET SOCIALES (RUBR. 455 À 459)	€ 17 889 814,54



4.6.5 PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Rubriques 62 et 6692 du compte de résultats

	2025
1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (ETP RÉMUNÉRÉS)	2 898,71
2. FRAIS DU PERSONNEL (RUBRIQUES 62 ET 6692)	€ 262 687 965,98
A. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX DIRECTS (RUBR. 620/625 ET 6692)	€ 185 089 364,29
B. COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIALES (RUBR. 621)	€ 69 218 358,27
C. PRIMES PATRONALES POUR ASSURANCES EXTRA-LÉGALES (RUBR. 622)	€ -
D. AUTRES FRAIS DE PERSONNEL (RUBR. 623)	€ 8 380 243,42
E. PENSIONS ET PRÉ-PENSIONS (RUBR. 624)	€ -

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.





4.6.6 COMPTE DE RÉSULTATS PAR CENTRES DE FRAIS DÉFINITIFS DU SECTEUR HOSPITALIER

	2025
SERVICES HOSPITALIERS	-10 126 548
PSYCHIATRIE	-609 811
CHIRURGIE	-11 642 170
MEDECINE	12 256 302
NEUROPSY	3 289 133
PEDIATRIE	-3 058 483
MATERNITE	-6 183 893
SOINS INTENSIFS	-11 541 020
GERIATRIE	6 819 886
NEONATOLOGIE	-781 907
HOPITAL DE JOUR CHIRURGICAL	3 125 017
SP CARDIO-PULM, LOCO ET AFFECTIONS CHRONIQUES	187 246
SP PALLIATIFS	-1 977 344
PSYCHOLOGIE	-9 505
SERVICES MEDICO- TECHNIQUES	3 154 678
IMAGERIE MEDICALE	7 697 311
MED. NUC. IN VIVO	-286 820
BIOLOGIE CLINIQUE	-490 815
RADIOTHERAPIE	804 626
HOPITAL DE JOUR	-2 980 379
HEMODIALYSE	500 117
CONVENTIONS INAMI	5 562
MEDECINE PHYSIQUE	-5 060
P.M.A.	-817 391
ANGIOGRAPHIE	-1 272 474
PHARMACIE	4 228 353
CONSULTATIONS	-11 183 722
ACTIVITES NON HOSPITALIERES	7 222 328
COTISATION AMU	5 139 911
RESULTAT COURANT	-1 565 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 173 872
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 608 871,94

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL DÉCROIT DE 11.678.746 € EN 2024 À 10.173.872 € EN 2025 SOIT UNE DIMINUTION DE 13%.

En ce qui concerne l'exercice 2025, le résultat exceptionnel est essentiellement lié à des corrections de rattrapages relatifs aux exercices antérieurs et actés en rattrapages 2025.

Le résultat de +8.608.871,94€ est différent du résultat hospitalier +9.416.844,95€ car :

- La cotisation A.M.U. ainsi que les charges et produits relatifs au secteur A.M.U. ont été intégrés dans le compte de résultats par centres de frais définitifs du secteur hospitalier⁵ (déficit du secteur A.M.U. de - 512.142,34€).
- Le résultat du secteur Extra-hospitalier a été intégré dans le compte de résultat par centre de frais définitif au secteur hospitalier (déficit du secteur Extra-hospitalier - 296.981,12€).
- Le résultat de l'ancienne intercommunale de Bastogne (Ex-AIOMS) n'est pas intégré dans ce compte de résultat (déficit de - 1.150,45€).

⁵ Tel que communiqué au SPF dans le cadre du reporting réglementaire.



4.6.7 LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHÉS PUBLICS

Ci-dessous, la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier des charges. Article L1523-13 paragraphe 3 du décret du 19 juillet 2006 sur les Intercommunales.

ORGANE	DATE	SITE	DESCRIPTION	MONTANT TVAC	PROCÉDURE	ADJUDICATAIRE
DIA	6/01/2025	MARCHE	TRANSFUSEUR RAPIDE	68 152,04	PNSPP	ROMED
DIA	6/01/2025	BASTOGNE	UPGRADE SERVEUR SYNGIO BASTOGNE	33 275,00	FM EXCLU	SIEMENS
DIA	13/01/2025	MARCHE	ECHOGRAPHE UROLOGIE BIS	69 154,31	PNSPP	PHILIPS
DIA	13/01/2025	LIBRAMONT	SYSTÈME VNG CONSULT ORL	63 892,50	PNSPP	DIFRA
DIA	13/01/2025	VIVALIA	SACHETS PLASTIQUE DE TRANSPORT ÉCHANTILLONS - 4 ANS	95 657,76	PNSPP	LESS FRANCE
DIA	20/01/2025	VIVALIA	APPLICATIF INFORMATIQUE INTÉGRATIF	34 485,00	FM	REMECARE
DIA	20/01/2025	VIVALIA	DÉBOISEMENT DU TERRAIN DU FUTUR CHRCS VIVALIA 2025	34 810,49	FM	SYLVARDENNES
DIA	20/01/2025	VIVALIA	AC - REMISE EN CONCURRENCE ENVELOPPES	35 918,28	REMISE EN CONCURRENCE	ELEP
DIA	27/01/2025	MARCHE	VIDÉOGASTROSCOPE	32 608,20	FM EXCLU	PENTAX
DIA	27/01/2025	VIVALIA	INCONTINENCE ADULTE 24-28	920 159,20	PO	WM HOSPITAL - ESSITY - ONTEX
DIA	3/02/2025	ARLON	CHAMP VISUEL	31 293,64	FM EXCLU	ZEISS
DIA	3/02/2025	MARCHE	20 POMPES PCA	31 800,00	FM	FRESENIUS
DIA	3/02/2025	LIBRAMONT	EXTENSION LOGICIEL OPÉRA - 4 ANS	83 706,93	PNSPP EXCLU	DUOMED
DIA	10/02/2025	LIBRAMONT	REMPLACEMENT 27 OXYCONCENTRATEURS	35 904,33	FM	OXYSPHAIR
DIA	10/02/2025	VIVALIA	TRAJET DE SOINS CLINIQUE DU SEIN	33 275,00	FM EXCLU	DECISIOS
DIA	10/02/2025	VIVALIA	GELS HYDROALCOOLQUES	164 106,01	PNSPP	PAUL HARTMANN
DIA	17/02/2025	VIVALIA	CONSULTANCE IBM	31 344,69	FM EXCLU	IBM
DIA	17/02/2025	VIVALIA	CHAMBRES IMPLANTABLES	315 979,00	PO	BECTON DICKINSON
DIA	24/02/2025	ARLON	MACHINE TESTS CUTANÉS	36 179,00	FM EXCLU	HIPPOCREATES BV
DIA	24/02/2025	VIVALIA	30 DOUCHETTES SCAN	33 679,60	FM EXCLU	RICOH
DIA	24/02/2025	VIVALIA	INTÉGRATEUR IA	170 670,00	PNDAPP	RMS
DIA	3/03/2025	MARCHE	2 LAVEURS DÉSINFECTEURS ET PASSE CHARIOT	184 252,75	PNDAPP	MMM
DIA	3/03/2025	MARCHE	BANC DE LAVAGE	111 622,50	PNSPP	DUOMED
DIA	3/03/2025	ARLON	SYSTÈME D'APPEL INFIRMIER	33 910,25	FM EXCLU	25-8
DIA	3/03/2025	VIVALIA	RÉALISATION REPORTAGE VIDÉO	60 016,00	PNSPP	OH AGENCY
DIA	10/03/2025	VIVALIA	BENCHMARK	147 305,17	PNSPP	KCI-D4HI
DIA	10/03/2025	VIVALIA	OPTIMISATION PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL	120 000,00	PNSPP	FORECAST CONSULTING
DIA	17/03/2025	MR-MRS	43 MATELAS DE LIT ALTERNATING	85 849,50	PNSPP	INTERCO
DIA	17/03/2025	VIVALIA	MAINTENANCE SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE	568 932,80	PO	DAMOVO
DIA	24/03/2025	MR-MRS	CÂBLAGE ANTENNES WIFI LB&VDS	108 006,85	PNSPP	COLLIGNON
DIA	24/03/2025	VIVALIA	FAMILY DAY	192 500,00	PNSPP EXCLU	DURBUY ADVENTURE
DIA	31/03/2025	ARLON	MATÉRIEL SECONDAIRE AUDIO-VIDÉO	64 900,77	PNSPP	MEDISTREAM PRODUCTION
DIA	31/03/2025	ARLON	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CHEMIN EN BOIS	47 746,21	PNSPP	HOMEL FRÈRES



DIA	31/03/2025	BERTRIX	LOCATION 2 CAMIONS FRIGOS	216 275,40	PNDAPP	FRAIKIN
DIA	31/03/2025	VIVALIA	FORMATION TUTORAT	66 429,00	PNSPP	WINCOACH
DIA	31/03/2025	VIVALIA	COLLABORATION SOCIÉTÉ SPÉCIALISTE MARCHÉ EMPLOI INFIRMIER – 2 ANS	35 745,82	FM	STUDENT
DIA	7/04/2025	MARCHE	LOCATION CAMION IRM	74 723,55	PNSPP	MEDISPACE
DIA	7/04/2025	LIBRAMONT	SOLUTION CONTRÔLE DE QUALITÉ	35 578,07	FM EXCLU	ANALIS
DIA	7/04/2025	LIBRAMONT & ARLON	ENTRETIEN DES ABORDS CHCA & CSL	58 182,68	PNSPP	XLG FACILITY & MARTIN SON
DIA	14/04/2025	ARLON	REMPLACEMENT RÉGULATEURS	31 832,80	FM EXCLU	HONEYWELL
DIA	14/04/2025	VIVALIA	FINGOLIMOD	276 055,16	PO	AUROBINDO
DIA	14/04/2025	VIVALIA	TICKETING IA RH	34 485,00	FM	AURÉLIUM
DIA	21/04/2025	VIRTON	APPEL INFIRMIER VIRTON	163 246,64	PNSPP	25-8
DIA	21/04/2025	ARLON	SYSTÈME APPEL INFIRMIER TER ARLON	36 125,70	PNSPP	25-8
DIA	21/04/2025	VIVALIA	ETUDE DE FAISABILITÉ RECONDITIONNEMENT SITE ARLON	36 300,00	FM EXCLU	ARCHIPELAGO
DIA	21/04/2025	VIVALIA	GCSF	1 672 501,92	PO	TEVA-ACCORD HEALTHCARE
DIA	5/05/2025	ARLON	APPAREIL DE COLORATION	86 002,50	PNSPP	SAKURA
DIA	5/05/2025	ARLON	TRAVAUX ENTRETIEN CHÂSSIS BATIMENT D	35 235,20	FM	MENUISERIE GUELF
DIA	12/05/2025	ARLON	BRONCHOFIBROSCOPE	48 398,79	PNSPP EXCLU	OLYMPUS
DIA	12/05/2025	VIVALIA	RENOUVELLEMENT MAINTENANCE ZORGI	3 010 607,46	PNSPP EXCLU	ZORGI
DIA	12/05/2025	BERTRIX	SERVICE DE RECRUTEMENT PSYCHIATRE	30 000,00	FM EXCLU	HARRY HOPE
DIA	12/05/2025	VIVALIA	CONTENANTS RÉUTILISABLES SELS	35 410,00	FM	HORECA GERKENS
DIA	19/05/2025	VIVALIA	MAINTENANCE INFOGÉRANCE	30 272,46	FM EXCLU	CAITLAAN
DIA	26/05/2025	LIBRAMONT	2 VIDEAGASTROSCOPES	108 934,85	PNSPP EXCLU	OLYMPUS
DIA	26/05/2025	VIVALIA	RENOUVELLEMENT LICENCES PHISHED	35 693,93	FM EXCLU	ARTEMYS
DIA	26/05/2025	VIVALIA	RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ORES	219 448,62	/	ORES
DIA	26/05/2025	VIVALIA	63 POMPES VOLUMÉTRIQUES	95 113,80	PNSPP EXCLU	BBRAUN
DIA	2/06/2025	ARLON	TABLE RÉANIMATION POUR BÉBÉ	36 129,60	FM EXCLU	DRAGER
DIA	9/06/2025	MARCHE	SYSTÈME ASPIRATION LIQUIDES OPÉRATOIRES	35 014,07	FM EXCLU	STRYKER
DIA	9/06/2025	VIVALIA	SOLUTION CONTRÔLES IN PROCESS POUR LA PRÉPARATION DES CHIMIOTHÉRAPIES	118 111,73	PNSPP EXCLU	AIXOFIT SAS
DIA	9/06/2025	VIVALIA	LOGICIEL BIONETTOYAGE	212 820,00	PNDAPP	KOKI
DIA	9/06/2025	BASTOGNE	CABINET ORL – BASTOGNE	36 131,81	FM	POURET
DIA	16/06/2025	ARLON	SYSTÈME IMAGERIE OCT	262 570,00	PNSPP EXCLU	ABBOTT
DIA	16/06/2025	VIVALIA	APPLICATION GESTION SALLES & BUREAUX	65 209,32	PNSPP EXCLU	INGENUM
DIA	23/06/2025	ARLON	2 ÉCHOGRAPHES	99 772,70	PNSPP	GE
DIA	23/06/2025	LIBRAMONT	8 POMPES À INSULINE CHCA L	35 835,16	FM EXCLU	MEDTRONIC
DIA	23/06/2025	VIVALIA	LICENCES AUDIT &MANAGEMENT ACTIVE DIRECTORY	48 944,45	PNSPP EXCLU	SERTALINK
DIA	30/06/2025	ARLON	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DÉTECTION INCENDIE CRÈCHE ARLON	55 916,23	PNSPP EXCLU	HONEYWELL
DIA	30/06/2025	MARCHE	9 CHARIOTS DE SOINS	31 389,18	FM	DRAGER
DIA	7/07/2025	ARLON	8 POMPES À INSULINE	35 835,17	FM EXCLU	MEDTRONIC



DIA	7/07/2025	MARCHE	AUTOMATES HÉMOSTASE CONSOS+ MAINTENANCE	770 280,02	PO	SYSMEX
DIA	7/07/2025	MARCHE	5 MONITORINGS	51 775,42	PNSPP EXCLU	DUOMED
DIA	14/07/2025	MARCHE	7 CHARIOTS DOUBLES 6 CHARIOTS SIMPLES	30 021,97	FM	ID4CARE
DIA	14/07/2025	VIVALIA	MAINTENANCE COMEOCARE	30 976,00	FM EXCLU	COMEO
DIA	21/07/2025	ARLON	AUTOMATE DE PRÉLÈVEMENTS CYTOLOGIQUES	98 048,72	PNSPP EXCLU	HOLOGIC
DIA	21/07/2025	MARCHE	3 LITS ET MATELAS THÉRAPEUTIQUES	32 959,49	FM	HILL ROM
DIA	28/07/2025	BASTOGNE	1 MONITEUR DÉFIBRILLATEUR	31 495,64	AVENANT PNSPP	CORPULS
DIA	11/08/2025	MARCHE	ECHOGRAPHE CHIRURGIE GÉNÉRALE & VASCULAIRE	36 291,78	FM	PHILIPS
DIA	11/08/2025	MARCHE	AC - STATIONS ANESTHÉSIE	183 158,04	PNDAPP	DRAGER
DIA	11/08/2025	LIBRAMONT	ECHOGRAPHE UROLOGIE	73 908,01	PNSPP	FUJIFILM
DIA	11/08/2025	VIVALIA	3 ÉCHOGRAPHES POUR HAD (ARLON-LIBRAMONT-MARCHE)	43 560,00	PNSPP	BECTON DICKINSON
DIA	11/08/2025	VIVALIA	PARACÉTAMOL	786 118,50	PO	FRESENIUS
DIA	25/08/2025	MARCHE	COLONOSCOPE PÉDIATRIQUE	35 938,08	FM EXCLU	PENTAX
DIA	25/08/2025	VIVALIA	LOCATION PHOTOCOPIEURS	459 851,24	PNSPP EXCLU SUP €	RICOH
DIA	1/09/2025	ARLON	8 POMPES À INSULINES	35 835,17	FM EXCLU	MEDTRONIC
DIA	15/09/2025	LIBRAMONT	8 POMPES À INSULINES	35 835,16	FM EXCLU	MEDTRONIC
DIA	15/09/2025	VIELSALM	TABLE ET COLPOSCOPE GYNÉCO VIELSALM	39 592,06	PNSPP	DRAGER
DIA	15/09/2025	BASTOGNE	APPAREIL DE RADIOLOGIE MOBILE BASTOGNE	89 553,31	PNSPP	FUJIFILM
DIA	15/09/2025	VIVALIA	LICENCES MICROSOFT 365	36 160,97	FM	ARTEMYS
DIA	15/09/2025	MR-MRS	10 LITS ET TABLES DE NUIT	31 889,72	FM	WISSNER BOSSERHOF
DIA	22/09/2025	ARLON	BISTOURI À ULTRASONS	203 140,85	PNDAPP	SOPHYSA
DIA	22/09/2025	VIVALIA	DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE VÊTEMENTS	99 459,88	PNSPP	EUROPÉENNE DES BREVETS
DIA	22/09/2025	VIVALIA	DÉPLACEMENT CÂBLE HT HOUEMONT	138 544,24	PNSPP EXCLU	ORES
DIA	22/09/2025	VIVALIA	PIPERACILLINE/TAZOBACTAM IV	63 662,54	PNDAPP	FRESENIUS KABI
DIA	29/09/2025	ARLON	ECHOGRAPHE MORPHOLOGIQUE	83 089,39	PNSPP	GE HEALTHCARE
DIA	29/09/2025	ARLON	CONSULTATION ORL	51 482,34	PNSPP	ENDOVISION / DIFRA
DIA	29/09/2025	VIVALIA	75 PCS MÉDICAUX- AVENANT 24 PC'S SUPPLÉMENTAIRES	62 244,33	AVENANT	ALL MODUL
DIA	29/09/2025	VIVALIA	MISSION DE SETUP ET SÉCURISATION MICROSOFT 365	34 085,70	FM EXCLU	ECONOCOM
DIA	29/09/2025	MR-MRS	EXTENSION SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE FLORENVILLE	35 980,56	FM EXCLU	DAMOVO
DIA	29/09/2025	BERTRIX	MAINTENANCE MACHINE AGRO ALIMENTAIRE	34 412,40	FM	GTA
DIA	6/10/2025	LIBRAMONT	SELF	45 355,64	PNSPP	ELECTROBELUX
DIA	6/10/2025	LIBRAMONT	5 BISTOURIS ÉLECTRIQUE	76 835,00	PNSPP	MEDTRONIC
DIA	6/10/2025	VIVALIA	5 AUTOMATES GAZ SANGUINS & CONSOS MARCHE & BASTOGNE	560 109,00	PO	RADIOMETER
DIA	13/10/2025	ARLON	EEG-ECG-POT ÉVOQUÉS ARLON- VIRTON	213 940,48	PNDAPP	PL HEALTHCARE
DIA	13/10/2025	VIVALIA	EXTENSION PLATEFORME ODOO SIPP	33 599,28	FM EXCLU	DYNAPPS
DIA	20/10/2025	ARLON	RECONDITIONNEMENT LOCAUX CONSULTATIONS	82 702,97	PNSPP	BRG
DIA	27/10/2025	MARCHE	2 LAVEURS DÉSINFECTEURS ET 1 PASSE CHARIOT	85 632,86	AVENANT	MMM
DIA	27/10/2025	VIVALIA	MATÉRIEL KANBAN	132 402,10	PNDAPP	ALL MODUL & ID4CARE



DIA	27/10/2025	ARLON	SPECT-CT	1 850 839,23	PO	SPECTRUM – DYNAMICS MEDICAL
DIA	27/10/2025	ARLON	BUREAU DE CONTRÔLE	1 703 469,20	PO	SECO
DIA	27/10/2025	VIVALIA	FÉCULENTS	225 700,50	PO CENTRALE D'ACHATS	LOT 1 : NAM, LOT 2 : BIDFOOD
DIA	3/11/2025	VIVALIA	PRODUITS DE LA MER	695 185,95	PO CENTRALE D'ACHATS	LOT 1: GEFRA LOT 2: MOWI LOT 3: GEFRA
DIA	10/11/2025	ARLON	REMPLACEMENT MOTEUR ORTHO	115 147,30	PNSPP EXCLU	STRYKER
DIA	10/11/2025	LIBRAMONT	REMPLACEMENT FLUX LAMINAIRE PMA	36 109,17	FM	COOPER SURGICAL
DIA	10/11/2025	VIVALIA	LOGICIEL DE GESTION DES RISQUES ET DES DANGERS	43 560,00	PNSPP EXCLU	KITRY
DIA	10/11/2025	VIVALIA	EXPERTISE IMMOBILIÈRE	108 295,00	PNSPP	STADIM
DIA	17/11/2025	ARLON	2 CENTRALES MONITORING SI	30 865,55	FM EXCLU	DUOMED
DIA	24/11/2025	ARLON	AVENANT – POTENTIEL ÉVOQUÉ USI	32 813,00	AVENANT – PNDAPP	PL HEALTHCARE
DIA	24/11/2025	LIBRAMONT	APPAREIL DE MESURE D'ÉLASTROMÉTRIE	94 186,00	PNSPP EXCLU	ECHOSENS
DIA	24/11/2025	LIBRAMONT	CONSOLE SÉNOLOGIE	32 670,00	FM EXCLU	BECTON DICKINSON
DIA	24/11/2025	LIBRAMONT	RÉPARATION CTA HVAC	30 843,88	FM	COLLIGNON
DIA	24/11/2025	VIVALIA	8 MASSICOTS ÉLECTRIQUE	31 867,82	FM	LYRECO
DIA	24/11/2025	VIVALIA	3 CABINES EFR	185 656,01	PO	ACCURAMED
DIA	24/11/2025	VIVALIA	TABLETTES PROJET KOKI (135)	36 436,85	FM	PARGA
DIA	24/11/2025	VIVALIA	PACLITAXEL/ALBUMINE	231 334,40	PO	EG
DIA	24/11/2025	VIVALIA	FORMATION ITL	30 963,90	FM	CQHN
DIA	1/12/2025	LIBRAMONT	MIGRATION – PÉRENNISATION HVAC	30 292,52	FM EXCLU	HONEYWELL
DIA	1/12/2025	LIBRAMONT	REMPLACEMENT 2 CARDIOTOCOGAPHES MATÉERNITÉ	41 831,97	PNSPP EXCLU	GRAFIMEDICS
DIA	1/12/2025	VIVALIA	ECHOGRAPHES	103 797,82	PNSPP	GE
DIA	8/12/2025	MARCHE	REMPLACEMENT INJECTEUR CENTAGO CT	40 535,00	FM EXCLU	BAXTER
DIA	15/12/2025	LIBRAMONT	SCOPIE 3D	306 565,60	PO	CANON
DIA	22/12/2025	ARLON	CENTRALES ET MONITOS	105 741,78	PO	IMMED
DIA	22/12/2025	LIBRAMONT	25 OXYCONCENTRATEURS	34 757,25	FM EXCLU	OXYSPIRAIR
DIA	22/12/2025	BERTRIX	RÉPARATION CUBEUSE – MACHINE EMBALLAGE – CUVE	31 382,86	FM EXCLU	GTA
DIA	22/12/2025	ARLON	MAINTENANCE 2 CENTRALES DE DIALYSE	35 743,40	FM EXCLU	VANTIVE
BE	18/02/2025	MARCHE	3 AUTO-CLAVES STÉRILISATION	393 882,83	PO	DUOMED
BE	18/03/2025	VIVALIA	AVENANT MOBILIER DE BUREAU	33 205,42	AVENANT RÈGLE DE MINIMIS	BURO PARTNER
BE	1/04/2025	MARCHE	BLOC OP MARCHE – DÉCOMPTES 25 À 27	121 042,30	DÉCOMPTES	MOURY
BE	15/04/2025	VIVALIA	AUTOMATE DE TOXICOLOGIE	537 551,47	PO	WATERS
BE	13/05/2025	VIVALIA	DISTRIBUTEUR DE REPAS	473 395,56	PO	ILLICO
BE	8/07/2025	VIVALIA	UPGRADE SAN	272 282,22	PO	ECONOCOM
BE	8/07/2025	VIVALIA	AVENANT – TOURS DE PARAMÈTRES	61 268,30	AVENANT	INNOMEDIQ
BE	19/08/2025	VIVALIA	AUTOMATE DE TOXICOLOGIE	537 551,47	PO	WATERS
BE	9/09/2025	VIVALIA	BORNES INSCRIPTION ACCEUIL CONSULTATION	304745,76	PNSPP EXCLU	SBIM
BE	23/09/2025	VIVALIA	PLATEFORME IBM POWER INFORMATIQUE	523 223,49	PO	NSI
CA	11/02/2025	LIBRAMONT	AVENANT – CHAÎNE ANALYTIQUE RÉACTIFS & MAINTENANCE	704 205,64	AVENANT	ABBOTT
CA	11/02/2025	VIVALIA	SPU	625 250,50	PNSPP EXCLU	SBIM



CA	1/04/2025	VIVALIA	STATION/RESPIRATEURS D'ANESTHÉSIE	1 307 692,66	PO	DUOMED
CA	1/04/2025	VIVALIA	PM&CM BIS	12 629 686,77	PO	PROATIS
CA	1/04/2025	MARCHE	ROBOT D'ASSISTANCE OPÉRATOIRE	2 514 985,00	PNSPP EXCLU	JOHNSON & JOHNSON
CA	1/04/2025	ARLON	UPGRADE SALLE CORO	1 205 130,08	PNSPP EXCLU	PHILIPS
CA	13/05/2025	VIVALIA	MISE AUX NORMES PICS	1 506 505,66	PO	TCPS
CA	8/07/2025	VIVALIA	LOT 10 - TERRASSEMENTS	1 965 944,10	PO	ELOY TRAVAUX
CA	8/07/2025	VIVALIA	METAVISION	1 849 467,11	PNSPP EXCLU	IT MEDICAL
CA	12/11/2025	ARLON	SPECT-CT	2 092 839,23	PO	SPECTRUM - DYNAMICS MEDICAL
CA	12/11/2025	ARLON	BUREAU DE CONTRÔLE	1 703 469,20	PO	SECO
CA	4/12/2025	VIVALIA	LOT 100 - ECHANGEUR	11 723 939,33	PO	GALÈRE-TMI
CA	4/12/2025	VIVALIA	PERMIS D'ENVIRONNEMENT	697 468,20	PO	ARCADIS
SOMME TOTALE				66 628 625,67		

PO	Procédure ouverte	PNDAPP	Procédure négociée directe avec publication préalable
PO centrale d'achats	Adhésion à une centrale d'achats conclue en PO	PNSP	Procédure négociée sans publicité
FM	Faible montant	PNSPP	Procédure négociée sans publicité préalable
FM Exclu	Faible montant en exclusivité	PNSPP Exclu	Procédure négociée sans publicité préalable en exclusivité
PCAN	Procédure concurrentielle avec négociation	PNSPP Exclu SUP €	Qui dépasse le seuil Européen
PNAPD	Procédure négociée avec publicité directe	Règle des minimis	Si l'avenant est < 10% du marché initial
PNAPP	Procédure négociée avec publication préalable	Remise en concurrence	Remise en concurrence des soumissionnaires annuellement

4.7 BUDGET DES MOYENS FINANCIERS 2025 ET RATTRAPAGES

Le calcul des rattrapages estimés de l'exercice 2025 a été effectué selon la circulaire du SPF Santé Publique du 28 avril 2005. Le montant de ces rattrapages a été comptabilisé dans la rubrique 701 du compte de résultats.

Les rattrapages en cours octroyés ou récupérés via la sous-partie C2 du BMF ont été comptabilisés sur les comptes de créances et dettes relatives aux exercices concernés en contrepartie de la rubrique 700 du compte de résultats.

La différence éventuelle entre les rattrapages notifiés par le SPF Santé Publique et l'estimation effectuée lors

des exercices antérieurs, ainsi que des corrections éventuelles relatives au calcul des rattrapages des exercices précédents, a été comptabilisée en comptes de résultats sur exercices antérieurs.

Depuis l'exercice 2023 et la modification des règles d'évaluation, l'estimation des rattrapages s'effectue également sur base de la méthodologie appliquée par le SPF lors des révisions, indexation comprise, et se rapproche dès lors au plus près des montants calculés par le SPF lors des révisions.

**BMF 2025 OCTROYÉ PAR LE SPF**

	2024	2025	ECART 2025-2024 (EN VALEUR)	ECART 2025-2024 (EN %)
LITS AIGUS	157 083 856,57	150 922 944,20	-6 160 912,36	-3,92%
LITS SP	11 206 010,09	11 529 646,40	323 636,31	2,89%
LITS SP PALLIATIFS	2 605 053,63	2 695 507,87	90 454,24	3,47%
LITS PSY	30 343 197,82	31 529 482,35	1 186 284,53	3,91%
TOTAL	201 238 118,11	196 677 580,83	-4 560 537,28	-2,27%

Sur base des exercices annuels, l'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA s'élève à - 4.560.537,28 € soit - 2,27% pour l'année 2025 comparativement à 2024.

BMF DELTA

	AIGUS	SP	SP PALL	TOTAL
A1	-335 763,02	-24 769,34	-7 480,87	-368 013,23
A2	-31 828,70	1 918,14	543,28	-29 367,28
A3	0,00	0,00	0,00	0,00
B1	-90 316,39	68 832,95	8 398,29	-13 085,15
B2	-2 281 123,34	124 394,20	36 222,93	-2 120 506,21
B3	26 196,02	0,00	0,00	26 196,02
B4	3 029 897,33	68 250,65	20 668,86	3 118 816,84
B5	52 393,89	5 227,26	354,74	57 975,89
B6	26 697,73	456,38	76,29	27 230,40
B8	248 199,20	0,00	0,00	248 199,20
B9	912 472,47	18 819,25	10 891,37	942 183,09
C1	0,00	0,00	0,00	0,00
C2	-6 531 453,03	60 506,83	20 779,35	-6 450 166,85
C3	0,00	0,00	0,00	0,00
C4	0,00	0,00	0,00	0,00
	-4 974 627,84	323 636,32	90 454,24	-4 560 537,28
HORS C2	1 556 825,19	263 129,48	69 674,90	1 889 629,57
HORS A1-C2	1 892 588,21	287 898,83	77 155,76	2 257 642,80



Cette diminution s'explique principalement par :

- La diminution de la sous-partie C2 (-6.450.166,86€) liée notamment aux décomptes définitifs IFFE (Financement COVID 19) ainsi qu'aux révisions 2016-2017 impactés dans l'exercice 2024.

RÉSUMÉ DES RATRAPAGES ESTIMÉS POUR L'EXERCICE 2025

	LITS AIGUS	LITS SP	LITS SP PALLIATIFS	LITS PSY	TOTAL
GARANTIE PARTIE FIXE	-309 465,35	-5 651,50	-9 013,11	12 415,92	-311 714,04
SOUS-PARTIES B1 ET B2	0,00	0,00	18 473,37	-309 428,15	-290 954,78
SOUS-PARTIE A1	-1 306 234,01	-122 147,58	-38 910,71	-124 933,06	-1 592 225,36
SOUS-PARTIE C1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-PARTIES B4 ET B9	-3 509 195,75	-176 230,60	96 456,72	86 739,69	-3 502 229,94
TOTAL	-5 124 895,11	-304 029,68	67 006,27	-335 205,60	-5 697 124,12

BMF 2025 Y COMPRIS LES RATRAPAGES DE L'EXERCICE ET LES RATRAPAGES EN COURS

(RUBRIQUES 700 ET 701 + 669 400 ET 769 400 DU COMPTE DE RÉSULTATS)

	2024	2025	ECART 25-24 (EN VALEUR)	ECART 25-24 (EN %)
700 000 BMF PARTIE FIXE	178 166 866,62	174 246 993,54	-3 919 873,08	-2,20%
700 000 BMF PARTIE VARIABLE	21 584 741,80	22 218 822,28	634 080,48	2,94%
700 500 RATRAPAGES EN COURS	-7 484 903,33	-3 949 136,83	3 535 766,50	-47,24%
700 900 RÉTROCESSIONS BMF	-7 660 251,54	-12 051 473,95	-4 391 222,41	57,32%
701 000 RATRAPAGES DE L'EXERCICE	-8 085 869,45	-5 697 124,14	2 388 745,31	-29,54%
BMF	176 520 584,10	174 768 080,90	-1 752 503,20	-0,99%
669 400 BMF EXERCICE ANTÉRIEUR	-6 074 687,63	-392 901,02	5 681 786,61	-93,53%
769 910 BMF EXERCICE ANTÉRIEUR	18 702 649,36	11 107 021,85	-7 595 627,51	-40,61%
BMF EXERCICE ANTÉRIEUR	12 627 961,73	10 714 120,83	-1 913 840,90	-15,16%
TOTAL	189 148 545,83	185 482 201,73	-3 666 344,10	-1,94%



En 2025, le compte 769 910 (Rattrapage BMF positifs sur exercices antérieurs) se compose principalement de :

FBB – PRISE EN RÉSULTAT DES MONTANTS JUSTIFIÉS 2020-2021	5.191.714,04
COMPOSANTES C2 (INDEXATION FBB, RECOURS URGENCE, PRODUITS MÉDICAUX)	2.394.411,00
ABANDON RÉVISIONS TABLEAU DES CRITÈRES POUR LE SPF	2.191.701,58
RÉVISIONS 2018-2024	363.993,59
AUTRES	965.201,64
TOTAL	11.107.021,85

Le compte 669 400 100 (Rattrapage BMF négatifs sur exercices antérieurs) se compose principalement de :

RÉVISIONS 2018-2024	204.180,10
AUTRES	188.720,92
TOTAL	392.901,02

BMF AU 01/07/2025 OCTROYÉ PAR LE SPF

	1/07/24	1/07/25	ECART 07/25-07/24 (EN VALEUR)	ECART 07/25-07/24 (EN %)
LITS AIGUS	163 371 563,75	158 244 664,52	-5 126 899,23	-3,14%
LITS SP	11 389 445,81	12 130 544,04	741 098,23	6,51%
LITS SP PALLIATIFS	2 689 164,35	2 899 411,33	210 246,98	7,82%
LITS PSY	32 786 654,23	32 464 344,45	-322 309,78	-0,98%
TOTAL	210 236 828,14	205 738 964,34	-4 497 863,80	-2,14%



L'évolution du budget des moyens financiers de VIVALIA au 01.07.2025 s'élève à – 4.497.863,80€ soit -2,14 % par rapport au 01.07.2024.

Cela s'explique par les facteurs suivants :

ECART ENTRE BMF AU 1^{ER} JUILLET 2025 ET 1^{ER} JUILLET 2024

	AIGUS	SP	SP PALL	ECART TOTAL
A1	0,00	0,00	0,00	0,00
A2	-37 653,46	3 145,78	923,35	-33 584,33
A3	0,00	0,00	0,00	0,00
B1	387 765,89	60 401,64	7 369,50	455 537,03
B2	-1 717 659,72	108 971,76	31 781,70	-1 576 906,26
B3	22 777,41	0,00	0,00	22 777,41
B4	1 459 556,92	21 205,83	6 621,68	1 487 384,43
B5	45 556,43	4 545,09	308,44	50 409,96
B6	23 213,65	396,82	66,34	23 676,81
B8	537 043,52	0,00	0,00	537 043,52
B9	574 190,80	80 240,85	23 541,43	677 973,08
C1	0,00	0,00	0,00	0,00
C2	-6 744 000,44	462 190,45	139 634,54	-6 142 175,45
C3	0,00	0,00	0,00	0,00
C4	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-5 449 209,00	741 098,22	210 246,98	-4 497 863,80
HORS C2	1 294 791,43	278 907,78	70 612,44	1 644 311,65
HORS A1-C2	1 294 791,43	278 907,78	70 612,44	1 644 311,65

Si nous considérons la variation du BMF de VIVALIA hors la sous-partie C2 (cette sous-partie concernant essentiellement les exercices antérieurs) et hors la sous-partie A1 (cette sous-partie correspondant à des avances pour couvrir nos charges d'amortissement et intérêts sur emprunts), la variation du BMF est de + 1.644.311,65€ soit une augmentation de +0,89 % par rapport à 2024.

Cette variation s'explique essentiellement par :

- l'indexation du BMF lié aux sauts de l'index santé⁶

⁶ Permettant de couvrir notamment l'indexation de la masse salariale du personnel financé (en partie) par le BMF



4.8 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 2025

4.8.1 CHARGES EXCEPTIONNELLES 2025

CODE	CHARGES	MONTANT
660	Amortissements exceptionnels	€ 37 900,03
662	Provisions pour risques et charges exceptionnelles	€ -
663	Moins value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ -
664	Autres charges exceptionnelles	€ 535,73
666	Charges exceptionnelles	€ -
669	Charges relatives aux exercices antérieurs	€ 5 018 701,55
TOTAL		€ 5 057 137,31

CODE	DÉTAIL DES CHARGES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS	MONTANT
6690	Approvisionnements relatifs aux exercices antérieurs	€ 227 647,03
6691	Services et fournitures relatifs aux exercices antérieurs	€ 882 414,82
6692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 3 047 361,83
6693	Amortissements relatifs aux exercices antérieurs	€ 2 211,78
6694	Autres charges d'exploitation relatives aux exercices antérieurs	€ 858 625,25
6695	Charges financières sur exercices antérieurs	€ 440,84
6699	Autres charges relatives aux exercices antérieurs	€ -
TOTAL		€ 5 018 701,55



4.8.2 PRODUITS EXCEPTIONNELS 2025

CODE	PRODUITS	MONTANT
760	Reprise d'amortissement	€ 436,30
762	Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles (litige)	€ -
763	Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	€ 12 812,00
764	<i>Autres produits exceptionnels</i>	€ 1 208,81
768	Autres produits exceptionnels	€ -
769	<i>Produits relatifs aux exercices antérieurs</i>	€ 15 153 947,78
TOTAL		€ 15 168 404,89

CODE	DÉTAIL DES PRODUITS RELATIFS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS	MONTANT
7690	Produits facturation relatifs aux exercices antérieurs	€ 345 699,18
7691	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs	€ 341 579,24
7692	Rémunérations et charges sociales relatives aux exercices antérieurs	€ 1 561 491,50
7693	Reprise s/amortissements antérieurs	€ 81 043,98
7694	Recettes relatives aux exercices antérieurs	€ 1 105 913,33
7695	Ristournes relatives aux exercices antérieurs	€ 501,13
7697	Produits exercices antérieurs (rétrocessions)	€ 33 925,62
76990	Autres produits relatifs aux exercices antérieurs	€ 576 771,95
76991	Rattrapages relatifs aux exercices antérieurs (BMF)	€ 11 107 021,85
TOTAL		€ 15 153 947,78

Les tableaux ci-dessus correspondent aux soldes comptables avant retraitement des comptes réciproques.



4.9 RÉDUCTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS 2025

CODE	REDUCTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS 2025	MONTANT
630	AMORTISSEMENTS	€ 22 635 974,38
631/4	Réductions de valeur sur actifs circulants	€ -575 773,52
635	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	€ -372 333,73
636/7	PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS , GROS ENTRETIENS	€ -9 141 674,49
TOTAL		€ 12 546 192,64

4.10 DÉTAIL DES PROVISIONS 2025

NATURE	COM- PTE	SOLDE 31.12.2024	UTILISATIONS 2025	DOTATION 2025	REPRISE 2025	SOLDE 31.12.2025
PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	160	€ 3 230 771,40	€ -372 333,73	€ -	€ -	€ 2 858 437,67
PROVISIONS POUR ARRIÉRÉS DE RÉMUNÉRATIONS	163	€ 3 351 033,29	€ -1 333 888,31	€ 2 285 764,53	€ -1 926 992,29	€ 2 375 917,22
PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	164	€ 24 799 579,47	€ -9 047 071,34	€ 2 319 828,74	€ -2 306 005,29	€ 16 633 021,05
SOUS-TOTAL CLASSE 16		€ 31 381 384,16	€ -10 753 293,38	€ 4 605 593,27	€ -4 232 997,58	€ 21 867 375,94
RÉDUCTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES COMMERCIALES	409	€ 5 038 772,39	€ -2 245 268,11	€ 1 697 125,40	€ -21 830,81	€ 4 468 798,87
RÉDUCTION DE VALEUR SUR AUTRES CRÉANCES	419	€ 9 240,77	€ -1 000,00	€ -	€ -4 800,00	€ 3 440,77
PÉCULES DE VACANCES	456	€ 10 641 759,83	€ -10 643 826,90	€ 12 321 065,00	€ -626 600,08	€ 11 692 397,85
SOUS-TOTAL CLASSE 4		€ 15 689 772,98	€ -12 890 095,01	€ 14 018 190,40	€ -653 230,89	€ 16 164 637,49
TOTAL		€ 47 071 157,14	€ -23 643 388,39	€ 18 623 783,67	€ -4 886 228,47	€ 38 032 013,43





Points complémentaires



5. POINTS COMPLÉMENTAIRES

ACTIONNARIAT

VIVALIA détient une part sociale au capital de Idelux Projets Publics (25€) et une part B au capital de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (3,71€).

Suite aux modifications statutaires intervenues au niveau d'ETHIASCO, VIVALIA est passé du statut de membre affilié à l'Association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun à celui de membre coopérateur de EthiaCo SC. Vivalia détient 85 parts sociales au capital de EthiasCo SC d'une valeur nominale de 8 602,90€ par part, soit une part de l'apport/capital souscrit et appelé pour un total de 731 246,50€. Cette participation est comptabilisée en 2023 dans nos comptes dans la Rubrique comptable 28 du bilan, en tant qu'immobilisation financière.

VIVALIA ne détient pas de succursale.

FONDS D'INVESTISSEMENT VIVALIA 2030

En application des décisions du Conseil d'Administration du 13/09/2016 et du 02/02/2026, il a été décidé d'appeler et d'activer les montants nécessaires à la constitution d'un fonds d'investissement par apports des associés et du corps médical selon le plan suivant:

- 2 millions d'€ pour les associés et 1 million d'€ pour le corps médical pendant 44 ans ;

Le fonds d'investissement est constitué en vue de l'investissement important qui sera réalisé dans le cadre du plan VIVALIA 2030 et plus particulièrement pour la construction du nouvel hôpital CHR Vivalia Cœur du Luxembourg afin de permettre une situation bilantaire saine et équilibrée.

L'accord prévoit la restitution de la totalité des fonds libérés aux associés et au corps médical si le projet de construction ne venait pas à se réaliser.

A fin 2025, la totalité des cotisations versées par les associés et le corps médical s'élève au montant global de 26,6 millions d'€. Les cotisations non versées par les associés, conformément à la décision du Conseil d'Administration, s'élèvent à 1.9 millions d'€. A fin 2025, le montant des cotisations versées est comptabilisé en dette dans le bilan au 31/12/2025 de VIVALIA et les cotisations non versées ne sont pas comptabilisées.

Selon les préconisations du réviseur, un groupe de travail a été constitué en 2025 afin de définir la comptabilisation adéquate des cotisations au fonds d'investissements 2030.

Concernant la cotisation au Fonds d'investissement 2030 pour les associés, l'Assemblée Générale du 12 février 2026 a décidé de proposer aux associés de souscrire aux augmentations des apports indisponibles à concurrence de leurs cotisations appelées et à appeler dans le cadre du Fonds d'Investissement 2030 et de recevoir de nouvelles actions en contrepartie.

A compter de 2026, les cotisations des associés seront reprises dans le capital de VIVALIA.

Concernant la cotisation au Fonds d'investissement 2030 pour les médecins, il est préconisé d'intégrer fin 2026 les cotisations dans les Fonds propres de VIVALIA. Un accord devra être formalisé en concertation avec le corps médical dans les prochains mois.



Bilan social consolidé





6. BILAN SOCIAL CONSOLIDÉ

BILAN SOCIAL ÉTABLI SELON LE MODELE COMPLET MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

Dénomination: **VIVALIA**

Forme juridique: **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse: **Chaussée de Houffalize, 1**

Code postal: **6600**

Commune : **BASTOGNE**

Numéro d'entreprise: **0214567166**

Description de l'activité principale de l'entreprise: **Secteur hospitalier**

**Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du
01 / 01 / 2025 au 31 / 12 / 2025.**

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom: **Loïc Vlassakoudis**

Téléphone: **063/55 90 75**

Adresse e-mail: **loic.vlassakoudis@vivalia.be**

Signature pour l'entreprise:

VIVALIA
VLASSAKOUDIS Loïc
Directeur des Ressources Humaines



ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre effectif d'heures prestées

Temps plein
Temps partiel
Total

Frais de personnel

Temps plein
Temps partiel
Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	1.629,08	392,33	1.236,75
1002	2.307,84	162,01	2.145,83
1003	3.178,10	502,63	2.675,47
1011	2.889.276	742.204	2.147.072
1012	2.843.954	200.957	2.642.997
1013	5.733.230	943.161	4.790.069
1021	131.174.615,31	33.696.443,71	97.478.171,60
1022	129.116.980,52	9.123.567,69	119.993.412,83
1023	260.291.595,83	42.820.011,40	217.471.584,43
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	3.049,74	545,30	2.504,44
1013	5.519.133	1.030.796	4.488.337
1023	240.437.305,45	44.905.924,40	195.531.381,05
1033	0,00	0,00	0,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe

Hommes

de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1.626,00	2.317,00	3.159,31
110	1.485,00	2.066,00	2.882,09
111	114,00	222,00	231,44
112			
113	27,00	29,00	45,78
120	455,00	197,00	582,16
1200	46,00	20,00	56,13
1201	168,00	89,00	225,67
1202	171,00	66,00	216,26
1203	70,00	22,00	84,10
121	1.171,00	2.120,00	2.577,15
1210	72,00	202,00	193,94
1211	401,00	919,00	1.010,30
1212	553,00	851,00	1.133,37
1213	145,00	148,00	239,54
130	6,00	0,00	6,00
134	1.425,00	1.977,00	2.734,25
132	195,00	340,00	419,06
133			



PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION E L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	14,39	25,63
151	28.431	50.756
152	2.255.031,25	1.331.644,89

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	568,00	1.469,00	1.210,38
210	239,00	216,00	381,80
211	277,00	1.186,00	734,85
212	0,00	0,00	0,00
213	52,00	67,00	93,73

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	467,00	1.411,00	1.058,27
310	149,00	233,00	261,74
311	270,00	1.112,00	706,54
312	0,00	2,00	1,50
313	48,00	64,00	88,49
340	32,00	76,00	78,71
341	0,00	0,00	0,00
342	2,00	2,00	3,55
343	433,00	1.333,00	976,01
350	0,00	0,00	0,00



RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE.

Initiatives en matière de formation professionnelle continue**à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formations suivies
 Coût net pour l'entreprise
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	271	5811	1.733
5802	7.174	5812	42.380
5803	379.148,51	5813	2.235.253,84
58031	379.148,51	58131	2.235.253,84
58032		58132	
58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue**à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formations suivies
 Coût net pour l'entreprise

5821	0,00	5831	0,00
5822	0,00	5832	0,00
5823	0,00	5833	0,00

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale**à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formations suivies
 Coût net pour l'entreprise

5841	0,00	5851	0,00
5842	0,00	5852	0,00
5843	0,00	5853	0,00





Rapport du Comité de rémunération



Vivalia SC
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
214.567.166

RAPPORT ANNUEL 2025 DU COMITE DE REMUNERATION DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA (ART. L 1523-17 § 2 CDLD)

1. Préambule.

L'Intercommunale VIVALIA a été constituée le 21 octobre 2008 par un processus de fusion-absorption et un apport d'activités. Elle résulte de la fusion entre les AIOMS des arrondissements d'Arlon-Virton, l'AIOMS de l'Ardenne, l'AIOMS de la Haute Lesse, l'AIOMS de l'Arrondissement de Bastogne et l'AIOMS IFAC et l'apport, par la Province de Luxembourg, d'une de ces branches d'activité, à savoir le Centre Universitaire Psychiatrique La Clairière.

Sont associées les 44 communes luxembourgeoises, 3 communes namuroises et les Province de Luxembourg et de Namur.

Suite au processus de fusion/absorption de 2008, au sein de Vivalia, 7 statuts administratifs et pécuniaires ont cohabité. Ils ont fait, depuis, l'objet d'une harmonisation.

Pour les rémunérations du personnel de direction, dans le cadre de leurs responsabilités transversales, il est appliqué des échelles de traitement créées dans le respect du CDLD.

Pour les autres, un nouveau modèle salarial cohérent conçu pour les secteurs des établissements et services de santé a été mis en œuvre.

Les échelles en question ainsi que le déploiement du nouveau modèle salarial ont fait l'objet de décisions préalables du Conseil d'administration moyennant le respect du processus de concertation et de négociation syndicale.

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel 2025.

Pour rappel, la rédaction de l'article précité est la suivante :

§2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présences, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit.



Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Il émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523 16, alinéa 4.

2. La composition du Comité de rémunération.

Les membres du Comité de rémunération sont :

MM. Denis COLLARD, Elie DEBLIRE, Roland DEOM, Michel JACQUET et Annick van den ENDE, Présidente.

Au renouvellement des organes de gestion de l'intercommunale, ils sont :

MM. Nicolas CHARLIER, Magali COPPE, Elie DEBLIRE, Michel JACQUET et Vincent WAUTHOZ. Elie DEBLIRE a été élu Président.

3. Les dates des réunions en 2025.

En 2025, le Comité de rémunération s'est réuni les 12 mai et 4 décembre.

4. La politique globale de rémunération de l'intercommunale VIVALIA.

En 2025, les lignes directrices de la politique globale de rémunération sont maintenues.

En matière de rémunération, il y a lieu de distinguer les membres des organes de gestion et les membres des fonctions de direction.

4.1. La politique de rémunération à l'égard des membres des Organes de gestion et du Comité d'audit.

La politique de rémunération est le respect sensu stricto des dispositions du CDLD et de l'annexe 1^{er} du dit CDLD en matière de rémunération des Présidence, Vice-Présidence, administrateurs et observateurs.



Recommandations du Comité de rémunération à l'Assemblée générale, relatives aux jetons de présence, indemnités de fonction et avantages en nature.

Identiques à celles proposées à l'Assemblée générale du 2 juillet 2020, elles n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique en 2025.

Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 23 juin 2026.

Une légère adaptation à propos du remboursement des frais kilométriques exposés par les administrateurs qui utilisent leur véhicule personnel sera proposée au Conseil d'administration du 19 mai 2026 et à l'Assemblée générale du 23 juin 2026. Ceci en parfaite conformité avec le CDLD et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018.

Les règles appliquées sont conformes aux décrets modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein de structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Règles de rémunération des administrateurs :

Il est prévu :

- un montant de 125 euros par jeton de présence indexé (montant rattaché à l'indice-pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990) dans les organes de gestion de l'association ; si plusieurs réunions sont organisées le même jour, il n'y a qu'un seul jeton de présence payé à l'administrateur effectivement présent ; on entend par organe de gestion donnant droit à une rémunération : le conseil d'administration, le comité d'audit, le bureau exécutif, les organes restreints de gestion ; le montant est dû en raison de la présence et participation à l'entièreté de la réunion ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur pour les participations aux réunions ci-avant mentionnées ;
- pas de rémunération prévue pour le Comité de rémunération ;
- pas de rémunération fixe, ni avantage en nature complémentaire payés aux administrateurs ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018.

Règles de rémunération de la Présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute d'un montant de 17.140,41 euros (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;
- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon les arrêtés en vigueur ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence.

Règles de rémunération de la Vice-présidence :

Il est prévu :

- une rémunération annuelle brute d'un montant de 12.855,31 euros (75 % du Président) (indice-pivot 138,01) ;
- pas de jeton de présence, ni autre avantage en nature complémentaire ;



- un remboursement des frais kilométriques réellement exposés selon l'arrêté du Gouvernement wallon en la matière ;
- un remboursement de frais éligibles selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 mai 2018 ;
- la rémunération du Président telle que prévue est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles il est tenu de participer ; lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de rémunération est réduit à due concurrence.

Règles de rémunération pour les observateurs :

Il est prévu :

- pas de jeton de présence, pas de rémunération fixe, ni avantages en nature complémentaire.

Critères suivant annexe 1er du COLD, fixant les plafonds applicables en matière de rémunération et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés – Article L5311-1, §6.

1) Population

Province de Luxembourg :	294.993
Communes de Rochefort, Somme - Leuze et Vresse /s /Semois	21.268
Total	316.061

Score = 0,75

2) Chiffre d'affaires

Comptes 70 à 74 exercice social 2024	494.156.157,99 €
--------------------------------------	------------------

Score = 1

3) Personnel occupé en ETP

Situation au 31.12.2024 (code 1003 du bilan social consolidé)	3.049,74
---	----------

Score = 1

Score total et plafond

2,75 → plafond 5 = 17.140,41 €



4.2. La politique de rémunération à l'égard des membres des fonctions de Direction.

Les décisions, prises lors des engagements ou prolongations de décisions, ont été prises directement par le Conseil d'administration, conformément aux statuts administratif et pécuniaire, au Règlement de travail et aux Car, GSM et PC policy, lesquels ont été soumis préalablement à la Concertation et Négociation syndicale ainsi qu'à l'approbation du Service Public de Wallonie.

Ces rémunérations tiennent compte du caractère transversal des dites fonctions à l'appui de la réalisation de l'objet social de l'intercommunale.

Elles ont été adaptées dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance et du modèle salarial IFIC.

Les échelles de traitement de la fonction dirigeante locale (DG1) et du Conseiller stratégique (CS1) ont été créées dans le respect du CDLD par décision du Conseil d'administration des 07/02/21 et 14/12/21.

Les barèmes IFIC constituent un nouveau modèle salarial cohérent, conçu pour les secteurs des établissements et services de santé.

Le modèle salarial repose sur une classification de fonctions analytiques qui place la fonction exercée au cœur du principe de rémunération.

Chaque fonction décrite et pondérée selon la méthode IFIC est positionnée dans une catégorie qui détermine le barème qui lui est applicable.

Il constitue le fondement d'une harmonisation progressive de la rémunération entre les travailleurs des secteurs de la santé. L'intégrer a été une nécessité. Celui de la RGB devenant extinctif.

Pour les fonctions de Direction, les anciens grades et barèmes RGB A6SP/A6 et supérieurs ne sont pas transposables en raison du plafonnement à la catégorie maximale 20. Des fonctions et catégories (21 à 26) ont donc été créées, par décision du Conseil d'administration des 15/11/22 et 01/12/22, dans le prolongement du modèle IFIC.

VIVALIA développe des activités principalement liées à son core-business hospitalier mais également des activités complémentaires dans ses secteurs de l'Aide Médicale Urgente (AMU), de la Prise en Charge de la Personne Âgée (PCPA) et de l'Extra-Hospitalier.

Les activités décrites ci-avant se répartissent dans 6 sites hospitaliers, 1 polyclinique, 6 maisons de repos et maisons de repos et de soins pour personnes âgées, 1 maison de soins psychiatrique et 1 maison d'habitations protégées toutes les deux exploitées dans le cadre d'une même ASBL et 3 crèches.

Ces institutions comptent 1.190 lits hospitaliers agréés, 597 en MRPA/MRS, 16 places en habitations protégées et 32 lits en maison de soins psychiatriques, 3 X 18 places d'accueil en crèche, emploient près de 4041 personnes et s'adjoignent les services d'environ 552 médecins spécialisés et 110 paramédicaux indépendants.

Les investissements réalisés en 2025 sous la forme de marchés publics étaient de 52.640.275,54 € TVAC.



Ci-après, quelques chiffres représentatifs, issus des bilans et comptes annuels 2024 et 2025.

Année	2024	2025
ETP personnel	2.778,76	2.898,71 *
Rémunérations et charges sociales (62)	240.562.125,64 €	260.333.243,99 € *
Chiffre d'affaires (70)	459.453.322,19 €	473.139.578,07 €
Actifs immobilisés (20/28)	265.118.308,37 €	273.854.458,12 €
Actifs circulants (29/58)	229.055.341,52 €	233.397.145,34 €
Capital (10)	53.859.350,00 €	53.859.350,00 €

*Intégration de 2 maisons de repos (Florenville) au 01/01/25. Impact 100 ETP.

5. La pertinence des rémunérations et de tout autre avantage éventuel, pécuniaire ou non.

5.1. La Présidence et la Vice-présidence

Le régime des indemnités de fonction, et non pas celui des jetons de présence, se justifie par la participation du Président et du Vice-président à des réunions autres que les Conseils d'administration, dans le cadre de la Loi sur les hôpitaux et les autres établissements de soins, des décrets de la Région Wallonne en matière de gestion des MR/MRS, de la concertation et de la négociation syndicale et des Jurys d'examens.

5.2. Les administrateurs.

L'octroi d'un jeton de présence, identique au jeton attribué aux Conseillers provinciaux, à un administrateur pour sa participation aux réunions de Conseils d'administration et du Comité d'audit se justifie par son investissement nécessaire et le travail réalisé liés aux activités gérées par VIVALIA. Ils bénéficient également du remboursement des frais de déplacement.

5.3. L'observateur.

Il y a lieu de mentionner qu'un observateur ne percevra pas de jeton de présence ni de remboursement de frais de déplacement alors que ses obligations sont pour le moins identiques à celle d'un administrateur, hormis la capacité décisionnelle.

5.4. Les membres des fonctions de Direction.

Les échelles de traitement sont en 2025 :

- Les barèmes DG1 et CS1 pour le Directeur général et le Conseiller stratégique.
- Les barèmes IFIC (catégorie 20) et hors – IFIC (catégorie 21 à 26).
- Les honoraires fixés par le Conseil d'administration.



Les primes de transversalité liées à une expertise spécifique, une responsabilité dans le cadre du projet d'entreprise et à l'exercice d'une fonction transversale sont intégrées dans ces nouveaux barèmes IFIC.

Les packs mobilité et communication octroyés sont justifiés par la dispersion des institutions de VIVALIA sur tout le territoire de la Province de Luxembourg et les déplacements vers les diverses Autorités publiques et organismes divers.

Les rémunérations des Président, Vice-président, administrateurs et membres des fonctions de Direction, y compris médicales, sont détaillées dans le rapport de rémunération 2025 destiné au Conseil d'administration.

6. Les recommandations/conclusions.

Le Comité de rémunération a pris connaissance du contenu du rapport de rémunération destiné au Conseil d'administration et a entendu, en séance du 13 mai 2026, les explications détaillées qui y étaient liées.

À l'issue de cette présentation, les membres du Comité formulent les recommandations et observations suivantes :

- Ils invitent le Directeur général et le Management à être particulièrement attentif à la maîtrise de la masse salariale et à l'évolution des ETP.

Ainsi fait à Bastogne, le 13 mai 2026

Le Président du Comité de rémunération,
Elie DEBLIRE

Rapport de rémunération du Conseil d'Administration



1

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0214.567.166
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	VIVALIA sc
Période de reporting	2025

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	13
Bureau exécutif	23
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit	5
Comité de secteur	Néant



2

Membres du Conseil d'administration

Nom et prénom	Fonction	Début du mandat (2018-2024)	Fin du mandat (2018-2024)	Début du mandat (2024-2030)	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Pourcentage de participation aux réunions
PLANCHARD Yves	Président	22/06/2021	24/06/2025	-	17 412.87 €	Indemnité	100/100
PLANCHARD Yves	Vice-Président	-	-	24/06/2025	12 038.54 €	Indemnité	86/100
DEOM Roland	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 321.25 €	Jeton	100
DEOM Roland	Membre du CR	25/06/2019	24/06/2025	-	0 €	Néant	100
DEOM Roland	Membre C. audit	25/06/2019	24/06/2025	-	795.86 €	Jeton	100
DEOM Roland	Président	-	-	24/06/2025	18 845.33 €	Indemnité	100/100
BONTEMPS Philippe	Vice-Président	13/07/2021	24/06/2025	-	10 440.71 €	Indemnité	100/83
BONTEMPS Philippe	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	100
BONTEMPS Philippe	Membre C. audit	-	-	24/06/2025	265.29 €	Jeton	100
BONNET Coralie	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 055.96 €	Jeton	100
BONNET Coralie	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	100
BONNET Coralie	Membre du BE	31/08/2021	24/06/2025	-	2 632.10 €	Jeton	91
BONNET Coralie	Membre du BE	-	-	24/06/2025	2 122.31 €	Jeton	91
BORSUS Alexandre	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 857.03 €	Jeton	100
CHARLIER Nicolas	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	86
CHARLIER Nicolas	Membre du CR	-	-	09/09/2025	0 €	Néant	0
CHARLIER Nicolas	Membre C. audit	-	-	24/06/2025	265.29 €	Jeton	100
COLLARD Denis	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 321.25 €	Jeton	83
COLLARD Denis	Membre du CR	25/06/2019	24/06/2025	-	0 €	Néant	100
COPPE Magali	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	86
COPPE Magali	Membre du CR	-	-	09/09/2025	0 €	Néant	0
CRUCIFIX Laurence	Administrateur	17/12/2024	24/06/2025	-	1 321.25 €	Jeton	100
CRUCIFIX Laurence	Membre C. audit	17/12/2024	24/06/2025	-	530.58 €	Jeton	67
CRUCIFIX Laurence	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	71
CRUCIFIX Laurence	Membre C. audit	-	-	24/06/2025	265.29 €	Jeton	100
DE MUL Stéphan	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 586.54 €	Jeton	100



3

DEBLIRE Elie	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 321.25 €	Jeton	100
DEBLIRE Elie	Membre du CR	25/06/2019	24/06/2025	-	0 €	Néant	100
DEBLIRE Elie	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 857.03 €	Jeton	100
DEBLIRE Elie	Membre du CR	-	-	09/09/2025	0 €	Néant	100
DEVILLET Jean-Marc	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	86
GILLARD Dominique	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 055.96 €	Jeton	100
GILLARD Dominique	Membre du BE	11/02/2021	24/06/2025	-	2 897.39 €	Jeton	100
GILLARD Dominique	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	86
GUILLAUME Sylvie	Administrateur	22/03/2023	24/06/2025	-	1 055.96 €	Jeton	67
JACQUES Fabrice	Administrateur	17/12/2024	24/06/2025	-	1 321.25 €	Jeton	100
JACQUES Fabrice	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	86
JACQUET Michel	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	790.67 €	Jeton	67
JACQUET Michel	Membre du CR	25/06/2019	24/06/2025	-	0 €	Néant	0
JACQUET Michel	Membre C. audit	14/12/2021	24/06/2025	-	265.28 €	Jeton	33
JACQUET Michel	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 857.03 €	Jeton	100
JACQUET Michel	Membre du CR	-	-	09/09/2025	0 €	Néant	100
JACQUET Michel	Membre C. audit	-	-	24/06/2025	265.29 €	Jeton	100
KERGER Marc	Administrateur	11/03/2025	24/06/2025	-	1 061.16 €	Jeton	100
KERGER Marc	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 857.03 €	Jeton	100
KIRSCH Christiane	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	86
MASSARD Christian	Administrateur	17/12/2024	24/06/2025	-	1 586.54 €	Jeton	100
MAYON Jessica	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 326.45 €	Jeton	71
MAYON Jessica	Membre du BE	-	-	24/06/2025	1 857.03 €	Jeton	73
MEYER Jean-Marie	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 586.54 €	Jeton	100
MEYER Jean-Marie	Membre C. audit	25/06/2019	24/06/2025	-	530.57 €	Jeton	67
MOUILLET Maxime	Administrateur indépendant	-	-	16/12/2025	0 €	0	0
PIRARD Pierre	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 321.25 €	Jeton	100
PIRARD Pierre	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 326.45 €	Jeton	71
THEODORE Sylvie	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 586.54 €	Jeton	100
Van den ENDE Annick	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 321.25 €	Jeton	100
Van den ENDE Annick	Membre du CR	25/06/2019	24/06/2025	-	0 €	Néant	100
Van den ENDE Annick	Membre C. audit	25/06/2019	24/06/2025	-	795.86 €	Jeton	100



4

Van den ENDE Annick	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 591.74 €	Jeton	86
Van den ENDE Annick	Membre C. audit	-	-	24/06/2025	0 €	Jeton	100
WAUTHOZ Vincent	Administrateur	25/06/2019	24/06/2025	-	1 055.96 €	Jeton	100
WAUTHOZ Vincent	Membre du BE	11/02/2021	24/06/2025	-	2 897.39 €	Jeton	100
WAUTHOZ Vincent	Administrateur	-	-	24/06/2025	1 857.03 €	Jeton	100
WAUTHOZ Vincent	Membre du CR	-	-	09/09/2025	0 €	Néant	100
WILVERS Jean-Pierre	Administrateur	17/12/2024	24/06/2025	-	1 061.16 €	Jeton	67
WILVERS Jean-Pierre	Observateur	-	-	24/06/2025	0 €	Néant	43
TOTAL rémunération					125 710.17 €		



5

Mandats dérivés (2025)

Nom et prénom	ASBL FP du CHCA	ASBL FP des CSL	ASBL FP de l'Hôpital de Marche	ASBL FP de VIVALIA	ASBL Eole	Fondation Vivalia	FUP Vivalia IMMO	Rémunération
PLANCHARD Yves	X	X	X	X		X	X	0 €
DEOM Roland	X			X			X	0 €
BONTEMPS Philippe			X	X		X	X	0 €
BONNET Coralie	X			X			X	0 €
BORSUS Alexandre			X				X	0 €
CHARLIER Nicolas	X		X				X	0 €
COLLARD Denis								0 €
COPPE Magali			X				X	0 €
CRUCIFIX Laurence	X						X	0 €
DE MUL Stéphane	X		X					0 €
DEBLIRE Elie							X	0 €
DEVILLET Jean-Marc				X	X		X	0 €
GILLARD Dominique			X	X			X	0 €
GUILLAUME Sylvie		X			X			0 €
JACQUES Fabrice		X					X	0 €
JACQUET Michel						X	X	0 €
KERGER Marc		X		X			X	0 €
KIRSCH Christiane							X	0 €
MASSARD Christian			X					0 €
MAYON Jessica				X			X	0 €
MEYER Jean-Marie		X						0 €
MOUILLET Maxime								0 €
PIRARD Pierre	X						X	0 €
THEODORE Sylvie								0 €
Van den ENDE Annick		X					X	0 €
WAUTHOZ Vincent		X		X			X	0 €
WILVERS Jean-Pierre								0 €



6

Titulaires de fonction de direction

Nom et Prénom	Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail : Brut + (Carte cadeau + TR + ATN)	Quote-part ONSS travailleur
BERNARD Yves	Conseiller stratégique	246 039.58 €	242 767.92 € + 3 271.66 €	26 416.01 €
BINET Olivier	Directeur Pôle extra hospitalier	194 866.71 €	190 637.46 € + 4 229.25 €	20 711.73 €
COLLE Jacqueline	Attachée Direction générale	124 814.87 €	120 103.45 € + 4 711.42 €	12 997.21 €
FRENAY Martine	Directrice Audit interne	131 003.76 €	127 233.27 € + 3 770.49 €	12 883.05 €
LEROY Bénédicte	Directrice Soins infirmiers	183 106.02 €	177 418.53 € + 5 687.49 €	19 291.38 €
LESPAGNARD Bertrand	Directeur Pôle opérationnel	185 370.84 €	182 032.52 € + 3 338.32 €	19 774.39 €
LEYNEN Olivier	Directeur Pharmacies	150 613.23 €	147 462.91 € + 3 150.32 €	15 957.25 €
LOUIS Anne-Laure	Directrice Financière	146 554.53 €	142 359.21 € + 4 195.32 €	18 625.15 €
MERTENS Pascal	Fonctionnaire dirigeant local	269 991.11 €	266 829.57 € + 3 161.54 €	32 474.91 €
NAMUR Fabian	Directeur Communication	108 074.57 €	103 393.95 € + 4 680.62 €	11 048.85 €
QUEVRIN Annick	Secrétaire des Organes de Gestion	146 084.18 €	142 817.65 € + 3 266.53 €	15 481.9 €
REMACLE Olivier Entré le 18/08/2025	Directeur Informatique	47 199.77 €	45 531.20 € + 1 668.57 €	5 958.76 €
RIGUELLE France	Directrice Projets et Qualité	100 874.49 €	98 071.63 € + 2 802.86 €	12 817.93 €
SERCKX Yves-Henri Sorti le 31/03/2025	Directeur Informatique	44 295.12 €	43 358.71 € + 936.41 €	4 836.19 €
VLASSAKOUDIS Loïc	Directeur des Ressources humaines	139 446.25 €	133 985.80 € + 5 460.45 €	17 530.76 €
TOTAL rémunération		2 218 335.03 €		



7

Mandats dérivés (2025)

Nom et Prénom	Fonction	Liste des mandats dérivés liés à la fonction -	Rémunération éventuelle
BERNARD Yves	Conseiller stratégique		
BINET Olivier	Directeur Pôle extra hospitalier	Administrateur ASBL IHP Famenne Ardenne et MSP Belle-View	0 €
COLLE Jacqueline	Attachée Direction générale		
FRENAY Martine	Directrice Audit interne		
LEROY Bénédicte	Directrice Soins infirmiers		
LESPAGNARD Bertrand	Directeur Pôle opérationnel	Administrateur ASBL Medsoc	0 €
LEYNEN Olivier	Directeur Pharmacies		
LOUIS Anne-Laure	Directrice Financière	Administrateur Fondation Vivalia	0 €
MERTENS Pascal	Fonctionnaire dirigeant local	Administrateur délégué à la gestion journalière Fondation Vivalia	0 €
		Délégué à la gestion journalière ad interim FUP Vivalia IMMO	0 €
NAMUR Fabian	Directeur Communication		
QUEVRIN Annick	Secrétaire des Organes de Gestion		
REMACLE Olivier Entré le 18/08/2025	Directeur Informatique		
RIGUELLE France	Directrice Projets et Qualité		
SERCKX Yves-Henri Sorti le 31/03/2025	Directeur Informatique		
VLASSAKOUDIS Loïc	Directeur des Ressources humaines		



8

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui- / Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui- / Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui- / Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? **Néant.**

Commentaires éventuels

1. Présidence /Vice-présidence. Plafond applicable en matière de rémunération (annexe 1) : score total 2.75. 17 140.41€ (montant indexé - indice pivot 138.01) pour le Président. 75 % pour le Vice-président.
2. 125 € par jeton de présence (montant indexé - indice pivot 138.01). Soit 260.09€ en janvier et février 2025. Et 265.09€ le reste de l'année.
3. Pour le Président et le Vice-président, le taux de participation aux réunions des organes de gestion est ventilé comme suit Conseil d'administration /Bureau exécutif.
4. L'administrateur indépendant, Maxime MOUILLET, a été désigné à l'Assemblée générale ordinaire du 16/12/25. La délibération a été soumise à la Tutelle d'annulation. Il n'a participé à aucune réunion en 2025.
5. Le Directeur général aux Affaires médicales, membre du CODIR, est conventionné avec VIVALIA. Le montant annuel des honoraires est de :
Docteur HEBERT Alexandre : 320 981.52€ pour un temps de travail de 8/10.

Ainsi fait à Bastogne, le 19/05/2026

Roland DEOM
Président de VIVALIA

Rapport du Commissaire aux comptes





Boulevard Émile de Laveleye, 203 - 4020 LIEGE
T 04-340 42 20

www.3RCO.be / info@3rco.be

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC VIVALIA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC VIVALIA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SC VIVALIA durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion avec réserves

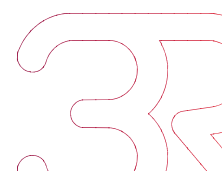
Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 507.799.903 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 7.568.119 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique, dont les révisions provisoires. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2018 à 2025 pourraient diverger des estimations faites et générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de la Société. Étant donné l'importance de la marge d'interprétation inhérente à la détermination de ces montants, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de ceux-ci sur les comptes annuels.

En globalité, les soldes à récupérer et à rétrocéder (codes 403 de l'actif et 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés ou révisés provisoirement, s'élèvent respectivement à 9,4 millions d'€ et 45,7 millions d'€. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à -6 millions d'€.





L'hôpital a constitué une provision pour risques et charges afin de couvrir une partie des cotisations de responsabilisation à payer suite à la réforme introduite par la loi du 24 octobre 2011. L'annexe C-app 6.20 des comptes annuels décrit l'évolution sur les derniers exercices comptables de la position de la Société quant à la méthode de comptabilisation de celle-ci.

À défaut de critères objectifs d'appréciation (absence de maîtrise des données et des évolutions du contexte réglementaire et financier externe et interne), l'estimation des risques prévisibles est devenue fortement aléatoire, nous sommes dès lors dans l'impossibilité de confirmer la provision constituée pour un montant global de 9,2 millions d'€.

Nous attirons également l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état du régime de pension applicable aux agents statutaires, dont la cotisation de responsabilisation, de l'incertitude réglementaire liée, de la situation propre à la Société et de l'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. L'annexe C-app 6.20 reprend également la dernière simulation reçue par la Société, dont les calculs sont susceptibles de fortement varier, de l'évolution des cotisations de responsabilisation pour les prochaines années. L'impact très significatif sur la trésorerie et les résultats futurs de la Société y est mentionné.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Paragraphe d'observation – Fonds d'investissement VIVALIA 2030

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui décrit le mécanisme mis en place dans le cadre de la constitution d'un fonds d'investissement pour le projet de construction du nouvel hôpital ainsi que la situation de celui-ci au 31/12/2025.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes



tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section « Fondement de l'opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Le Conseil d'administration a donné une interprétation restrictive à l'article 3 des statuts en considérant que l'intervention dans la perte du secteur PCPA devait être réalisée exceptionnellement sans tenir compte des résultats positifs des maisons de repos du Home La Concille et du Home Saint Jean-Baptiste puisque ceux-ci devraient être compensés ultérieurement par une prise en charge des déficits par le C.P.A.S. de Florenville. Le Conseil d'administration a également décidé de prélever un montant de 330.312 € sur l'ancienne réserve indisponible afin de réduire l'intervention des associés dans la perte du secteur PCPA. L'annexe C-app 6.20 des comptes annuels décrit plus précisément cette situation.



Liège, le 20 mai 2026

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène
Reuchamps
(Signature)

Signature numérique de
Hélène Reuchamps
(Signature)
Date : 2026.05.20 11:04:18
+02'00'

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

Stéphan
Raty
(Signature)

Signature numérique
de Stéphan Raty
(Signature)
Date : 2026.05.20
11:34:25 +02'00'

Stéphan RATY
Réviseur d'entreprises



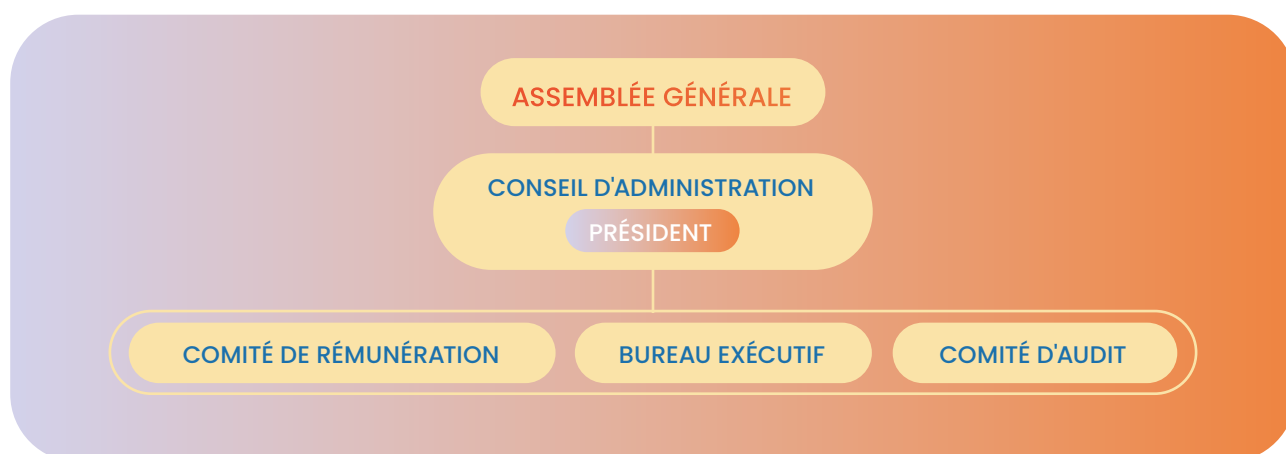


Organigramme fonctionnel complet de l'organisation



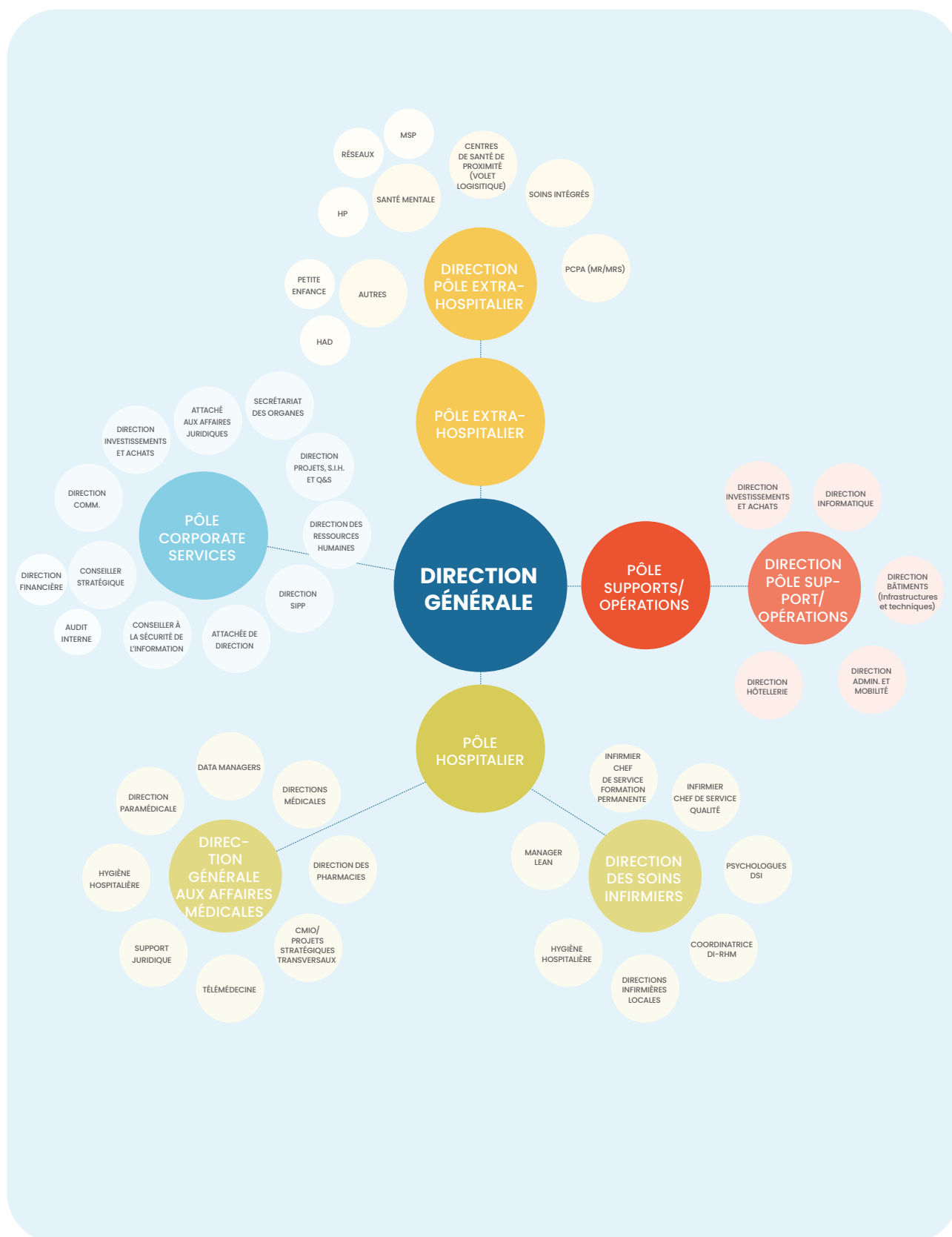
10. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

10.1 ORGANIGRAMME DES ORGANES DÉCISIONNELS ET COMITÉS





10.2 ORGANIGRAMME DU MANAGEMENT





Plan financier pluriannuel





11. PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

11.1 PROJECTIONS FINANCIÈRES MESURES STRUCTURELLES INTÉGRÉES

VIVALIA AGGRÉGÉ (VIVALIA + VIVALIA IMMO)

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 271 416,35	-77 214 015,46	-7 943 405,26	2 008 830,43	15 947 075,47	9 533 575,94
RÉSULTAT FINANCIER	570 626,56	-613 209,68	-3 830 807,17	-10 435 334,40	-14 844 187,26	-21 616 211,95
RÉSULTAT COURANT	-5 700 789,79	-77 827 225,14	-11 774 212,43	-8 426 503,96	1 102 888,21	-12 082 636,01
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 561,11	-2 181,24	-1 624,17	-1 656,66	-30 634 096,97	7 971 615,10
RÉSULTAT NET	-5 702 350,90	-77 829 406,37	-11 775 836,60	-8 428 160,62	-29 531 208,76	-4 111 020,91

VIVALIA AGGRÉGÉ (VIVALIA + VIVALIA IMMO)

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 271 416,35	-77 214 015,46	-7 943 405,26	2 008 830,43	15 947 075,47	9 533 575,94
DONT : PRODUITS D'EXPLOITATION	536 630 917,81	563 243 798,06	576 469 602,21	605 106 690,64	612 539 448,76	649 520 986,94
CHARGES D'EXPLOITATION	542 902 334,17	640 457 813,52	584 413 007,47	603 097 860,21	596 592 373,29	639 987 411,00
RÉSULTAT FINANCIER	570 626,56	-613 209,68	-3 830 807,17	-10 435 334,40	-14 844 187,26	-21 616 211,95
DONT : PRODUITS FINANCIERS	3 821 333,04	3 664 691,56	3 500 332,37	3 590 868,70	3 510 906,44	2 930 072,95
CHARGES FINANCIÈRES	3 250 706,48	4 277 901,24	7 331 139,54	14 026 203,10	18 355 093,70	24 546 284,90
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 561,11	-2 181,24	-1 624,17	-1 656,66	-30 634 096,97	7 971 615,10
DONT : PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 440,78	2 489,60	2 539,39	2 590,18	2 641,98	8 002 694,82
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 001,89	4 670,84	4 163,56	4 246,84	30 636 738,95	31 079,72
RÉSULTAT NET	-5 702 350,90	-77 829 406,37	-11 775 836,60	-8 428 160,62	-29 531 208,76	-4 111 020,91



SECTEUR HOSPITALIER AMU EXTERNALISÉE

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 032 664,73	-52 658 236,26	-6 996 714,37	873 501,08	14 960 137,22	4 919 664,26
RÉSULTAT FINANCIER	344 211,55	111 218,41	6 561,36	-206 583,72	7 423,77	-3 755 222,62
RÉSULTAT COURANT	-2 688 453,18	-52 547 017,86	-6 990 153,01	666 917,36	14 967 560,99	1 164 441,64
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6 375,87	-6 503,39	-6 633,46	-6 766,13	-30 639 308,63	7 966 299,21
RÉSULTAT NET	-2 694 829,05	-52 553 521,25	-6 996 786,47	660 151,24	-15 671 747,64	9 130 740,85

SECTEUR HOSPITALIER AMU EXTERNALISÉE

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 032 664,73	-52 658 236,26	-6 996 714,37	873 501,08	14 960 137,22	4 919 664,26
DONT : PRODUITS D'EXPLOITATION	489 885 434,83	505 553 437,43	517 595 353,93	540 565 514,50	551 741 750,00	572 646 214,43
CHARGES D'EXPLOITATION	492 918 099,55	558 211 673,69	524 592 068,30	539 692 013,42	536 781 612,79	567 726 550,17
RÉSULTAT FINANCIER	344 211,55	111 218,41	6 561,36	-206 583,72	7 423,77	-3 755 222,62
DONT : PRODUITS FINANCIERS	2 608 163,35	2 312 077,38	2 147 130,07	2 134 264,02	2 058 362,72	1 481 614,59
CHARGES FINANCIÈRES	2 263 951,80	2 200 858,97	2 140 568,72	2 340 847,73	2 050 938,95	5 236 837,21
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6 375,87	-6 503,39	-6 633,46	-6 766,13	-30 639 308,63	7 966 299,21
DONT : PRODUITS EXCEPTIONNELS	-2 373,98	-2 421,46	-2 469,89	-2 519,29	-2 569,68	7 997 378,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 001,89	4 081,93	4 163,56	4 246,84	30 636 738,95	31 079,72
RÉSULTAT NET	-2 694 829,05	-52 553 521,25	-6 996 786,47	660 151,24	-15 671 747,64	9 130 740,85



SECTEUR AMU

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-501 693,79	-511 112,80	-520 720,19	-530 519,73	-540 515,26	-550 510,80
RÉSULTAT FINANCIER	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53
RÉSULTAT COURANT	-506 644,32	-516 063,33	-525 670,72	-535 470,26	-545 465,79	-555 461,33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	-506 644,32	-516 063,33	-525 670,72	-535 470,26	-545 465,79	-555 461,33

SECTEUR AMU

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-501 693,79	-511 112,80	-520 720,19	-530 519,73	-540 515,26	-550 510,80
DONT : PRODUITS D'EXPLOITATION	9 279 530,11	9 465 120,72	9 654 423,13	9 847 511,59	10 044 461,83	10 241 412,06
CHARGES D'EXPLOITATION	9 781 223,90	9 976 233,52	10 175 143,32	10 378 031,33	10 584 977,09	10 791 922,85
RÉSULTAT FINANCIER	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53	-4 950,53
DONT : PRODUITS FINANCIERS	934,08	934,08	934,08	934,08	934,08	934,08
CHARGES FINANCIÈRES	5 884,61	5 884,61	5 884,61	5 884,61	5 884,61	5 884,61
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
DONT : PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-506 644,32	-516 063,33	-525 670,72	-535 470,26	-545 465,79	-555 461,33



SECTEUR PCPA

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 430 523,78	-26 456 147,70	-4 402 216,83	-2 691 992,54	-2 624 283,57	-2 579 157,10
RÉSULTAT FINANCIER	201 072,14	-828 344,33	-721 723,46	-815 515,81	-993 167,32	-996 113,58
RÉSULTAT COURANT	-2 229 451,64	-27 284 492,03	-5 123 940,29	-3 507 508,34	-3 617 450,90	-3 575 270,69
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 814,77	4 322,15	5 009,28	5 109,47	5 211,66	5 315,89
RÉSULTAT NET	-2 224 636,87	-27 280 169,88	-5 118 931,01	-3 502 398,87	-3 612 239,24	-3 569 954,79

SECTEUR PCPA

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 430 523,78	-26 456 147,70	-4 402 216,83	-2 691 992,54	-2 624 283,57	-2 579 157,10
DONT : PRODUITS D'EXPLOITATION	36 576 204,96	37 261 304,15	38 084 629,39	43 111 863,68	39 152 551,90	40 055 603,45
CHARGES D'EXPLOITATION	39 006 728,74	63 717 451,85	42 486 846,22	45 803 856,21	41 776 835,48	42 634 760,55
RÉSULTAT FINANCIER	201 072,14	-828 344,33	-721 723,46	-815 515,81	-993 167,32	-996 113,58
DONT : PRODUITS FINANCIERS	1 181 942,21	362 051,91	362 640,03	466 042,42	288 458,33	284 372,97
CHARGES FINANCIÈRES	980 870,08	1 190 396,24	1 084 363,49	1 281 558,22	1 281 625,66	1 280 486,55
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 814,77	4 322,15	5 009,28	5 109,47	5 211,66	5 315,89
DONT : PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 814,77	4 911,06	5 009,28	5 109,47	5 211,66	5 315,89
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	588,91	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-2 224 636,87	-27 280 169,88	-5 118 931,01	-3 502 398,87	-3 612 239,24	-3 569 954,79

**SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER**

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-306 534,06	-311 072,81	-315 702,33	-313 909,25	-314 656,71	-319 440,84
RÉSULTAT FINANCIER	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40
RÉSULTAT COURANT	-276 240,66	-280 779,41	-285 408,93	-283 615,85	-284 363,31	-289 147,44
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	-276 240,66	-280 779,41	-285 408,93	-283 615,85	-284 363,31	-289 147,44

SECTEUR EXTRA-HOSPITALIER

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-306 534,06	-311 072,81	-315 702,33	-313 909,25	-314 656,71	-319 440,84
DONT : PRODUITS D'EXPLOITATION	889 747,91	907 542,87	925 693,73	944 207,60	963 091,75	982 353,59
CHARGES D'EXPLOITATION	1 196 281,97	1 218 615,68	1 241 396,05	1 258 116,85	1 277 748,46	1 301 794,43
RÉSULTAT FINANCIER	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40
DONT : PRODUITS FINANCIERS	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40	30 293,40
CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
DONT : PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-276 240,66	-280 779,41	-285 408,93	-283 615,85	-284 363,31	-289 147,44



VIVALIA IMMO

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	2 722 554,11	4 291 948,46	4 671 750,87	4 466 393,80	8 063 020,42
RÉSULTAT FINANCIER	-	78 573,38	-3 140 987,94	-9 438 577,74	-13 883 786,58	-16 890 218,61
RÉSULTAT COURANT	-	2 801 127,49	1 150 960,52	-4 766 826,87	-9 417 392,78	-8 827 198,19
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET	-	2 801 127,49	1 150 960,52	-4 766 826,87	-9 417 392,78	-8 827 198,19

VIVALIA IMMO

	B2026	B2027	B2028	B2029	B2030	B2031
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	2 722 554,11	4 291 948,46	4 671 750,87	4 466 393,80	8 063 020,42
DONT : PRODUITS D'EXPLOITATION	-	10 056 392,89	10 209 502,03	10 637 593,27	10 637 593,27	25 595 403,42
CHARGES D'EXPLOITATION	-	7 333 838,78	5 917 553,57	5 965 842,40	6 171 199,48	17 532 383,00
RÉSULTAT FINANCIER	-	78 573,38	-3 140 987,94	-9 438 577,74	-13 883 786,58	-16 890 218,61
DONT : PRODUITS FINANCIERS	-	959 334,79	959 334,79	959 334,79	1 132 857,91	1 132 857,91
CHARGES FINANCIÈRES	-	880 761,41	4 100 322,73	10 397 912,53	15 016 644,49	18 023 076,52
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-
DONT : PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	-	2 801 127,49	1 150 960,52	-4 766 826,87	-9 417 392,78	-8 827 198,19



Le plan financier pluriannuel présenté dans le rapport de gestion est une projection validée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2026 reprenant des hypothèses prudentes et les données connues au moment de l'élaboration du plan financier à 10 ans. Ce plan pluriannuel fait l'objet d'ajustements réguliers dans le cadre du dossier de demande de financements bancaires pour les projets acceptés par l'AVIQ pour le second plan à la construction 2024-2028.

L'estimation de l'impact financier de 4 plans directeurs est intégrée dans la plan pluriannuel présenté :

- Construction du nouveau CHR- Cœur du Luxembourg à Houdemont ;
- Mise en place d'un maillage de 5 proxi-cliniques ;
- Reconstruction de l'hôpital psychiatrique « La Clairière » à Bertrix ;
- Reconditionnement de l'hôpital de Marche en plusieurs phases ;
- Reconditionnement des maisons de repos de l'Ambra et de Home Saint-Jean Baptiste.

Le résultat net du secteur hospitalier est déficitaire de 2026 à 2031 et s'explique par la concrétisation de plusieurs phases du projet.

La Fondation d'Utilité Publique (VIVALIA IMMO) inter-

vient à partir de 2027 et est principalement constitué du transfert du patrimoine immobilier de VIVALIA (infrastructure). Ce secteur intègre une nouvelle charge, qui lui est supportée directement, à savoir les droits d'enregistrement des baux correspondant à 0,2% de la valeur locative cumulée pendant 25 ans et refacturée à la Fondation.

En 2027, le résultat plonge à hauteur de 77.8 MLN €, constitué principalement du transfert d'actif net de 61,7MLN €.

En 2030, à la date estimée de mise en exploitation du nouvel hôpital CHR Vivalia Cœur du Luxembourg, le déficit s'élève à 29.5 millions d'€. Ce déficit tient principalement compte de l'impact de la désaffectation des anciens sites hospitaliers (ancien CUP et Arlon). La première tranche d'amortissement sera comptabilisée en 2031. D'où l'importance d'avoir une structure bilantaire saine et solide à l'aube du début des travaux de réalisation du projet VIVALIA 2030.

Le plan financier intègre l'impact de la cotisation de responsabilisation 2025 -2030 (voir à ce sujet le Chapitre 3 relatif à l'évaluation des risques). La cotisation de responsabilisation impacte le résultat de VIVALIA de manière significative et croissante.

Il est important de rappeler que le plan financier présenté dans le rapport de gestion est une projection qui fera l'objet d'adaptations constantes.



